



DES NOUVEAUX PROJETS POUR AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE



La création d'un plateau multisports

La première tranche de réfection des calades du Chastelas

Des travaux d'enfouissement et une voie douce sur la RD5

Le nouveau parking du Sportissage se concrétise

ÉCOLE PUBLIQUE

La 5ème classe maintenue
grâce à une mobilisation
exceptionnelle !
p8

FESTIVITÉS ET CULTURE

Festival Format, Festi Comédies,
Cinéma sous les étoiles, les États
généraux du film documentaire...
La culture a animé le village !
p18-27

TRAVAUX DE LA RD19

Les travaux
d'aménagement et de
sécurisation sont terminés
p32-33



LE MOT DU MAIRE

66

Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquais,

La Municipalité est heureuse de vous adresser votre nouveau magazine municipal. Vous y trouverez toute l'actualité de ces derniers mois ainsi que les nouveaux projets que nous nous apprêtons à engager.

Durant la période estivale, nous étions impatients de nous retrouver tout simplement et de renouer avec l'esprit festif qui fait battre, chaque année, le cœur de notre village. Contraints de composer une nouvelle fois avec les règlementations sanitaires encore en vigueur, nous avons toutefois fait notre possible pour maintenir des activités festives et accompagner les associations. Vous trouverez un large écho de ces diverses manifestations dans ce journal. L'occasion aussi de saluer le travail et l'implication des bénévoles qui ont rendu ces moments conviviaux possibles.

Lorsque la période estivale a touché à sa fin, elle a laissé place à la rentrée scolaire. C'est avec un très grand soulagement, et grâce à l'engagement de tous, que nous avons sauvé la 5ème classe de l'école publique. La démographie pour la rentrée scolaire à venir est délicate, il nous faudra être encore vigilants dans les mois à venir. Mais nous pouvons toutefois être satisfaits de nos efforts qui ont payé. L'école c'est le creuset où s'élabore l'avenir d'une génération, et encore une fois les jaujacquois se sont montrés déterminés à défendre leur école publique. Nous serons comme toujours, vigilants et mobilisés pour l'épanouissement et la réussite de nos enfants.

Fidèle aux engagements que nous avons pris envers vous, la Municipalité travaille à les mettre en œuvre, à en rendre compte, en restant à l'écoute de tous, et ouverte à toutes les opportunités. Les dossiers avancent ! Vous lirez, dans ce bulletin, des comptes-rendus de nombre d'entre eux.

Je souhaiterais toutefois revenir ici sur quelques actions importantes en cours ou achevées :

- Les aménagements de la Route départementale 19, en sortie de village sont terminés. Ce chantier important a nécessité une forte coordination dans les différents types de travaux, des échanges avec les riverains... Certains se sont plaints de contrariétés, mais comme l'on dit "on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs". Rappelons-nous de l'état de la route avant, des poteaux disgracieux, et des dangers pour les piétons... Aujourd'hui nous avons un important linéaire sécurisé et esthétique.
- Les travaux du parking de l'Espace Sportissage sont lancés. Des études sont en cours pour poursuivre la liaison douce entre Fabras et la Place Saint Bonnet et enfouir les réseaux secs.
- Des subventions ont été obtenues pour la réfection des calades du Chastelas et l'aménagement du belvédère.
- La création d'un plateau multisports en lieu et place du terrain de tennis vétuste, ne devrait plus tarder, nous attendons le retour de nos dernières demandes de subventions.
- Les premiers clients du Centre d'hébergement touristique de la Bastide sont très satisfaits de leur séjour. Malgré un contexte très contraint, les recettes sont là, et l'équipement attire du monde.
- Et bien entendu, la Municipalité continue de bonifier le patrimoine municipal et votre cadre de vie : fleurissement du village avec la création de massifs et la pose de jardinières, piétonnisation de la Place du Champ de Mars en période estivale, achat de décorations de Noël, réhabilitation de logements communaux, goudronnage de voies communales...

Nous commençons également à travailler sur de nouveaux projets que nous espérons voir aboutir : un aménagement qualitatif au quartier des Sausses, la mise en valeur du belvédère de la Turbine, l'installation de mobiliers vélos et urbains (bancs...).

Enfin, nous luttons chaque jour pour maintenir et développer les services publics dans le village :

- Les discussions s'intensifient avec La Poste pour la labellisation de l'Agence postale en Maison France Services. Concrètement, avec un agent supplémentaire, le bureau de Jaujac devrait proposer une aide dans les démarches relevant de divers organismes : Caisse d'allocations familiales, Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi...
- Les opérateurs de téléphonie mobile ont commencé à renforcer leur réseau dans le village. Nous observons enfin quelques améliorations. Le développement de la fibre optique s'accélère.
- Des permanences en Mairie sont régulièrement organisées : avec l'assistante sociale, avec des conseillers pour les rénovations thermiques de logements...
- Et nous le soulignons car cela ne va parfois pas de soi, la Municipalité assure en direct une gestion rigoureuse et volontariste de ses différentes régies : eau potable et assainissement, cantine scolaire, et centre de la Bastide. N'oublions pas également de citer la bibliothèque municipale qui fait l'objet de plusieurs pages de ce nouveau bulletin.

Au nom de la Municipalité, il me reste à vous souhaiter une bonne lecture de ce nouveau numéro de L'Echo du volcan, entièrement réalisé par les agents municipaux et vos élus.

Malgré les embûches et grâce à votre appui,
notre village reste tel qu'on l'aime :
protecteur, généreux, inventif, engagé et convivial !



Marion HOUETZ
Maire de Jaujac

Vice-présidente de la Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans

SOMMAIRE



#L'Echo du volcan
©Simon Bugnon

2 LE MOT DU MAIRE

4 LES RETOURS EN IMAGES

8 L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

13 L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

18 LES FESTIVITÉS, LA CULTURE, LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS

28 LES TRANSITIONS

30 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

32 LES TRAVAUX

41 LA VIE QUOTIDIENNE

50 VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

52 LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

61 LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

62 LES INFORMATIONS PRATIQUES

63 L'ÉTAT CIVIL

LES RETOURS EN IMAGES



Festi'Comédie



Cérémonie du 8 mai



Prévention routière à l'école



Billetterie du Festival Format



Préparation des feux d'artifices

JAUJAC A BESOIN DE VOUS !

Inscrivez vos enfants à l'ECOLE PUBLIQUE de JAUJAC

Faites-vous connaître auprès de la Mairie au : 04 75 93 22 28



mairie de Jaujac
village d'Arèche



Travaux dans la mare aux libellules par les élèves de l'école



Jeux Déambull

Les 1ers clients de la Bastide



CONCOURS PHOTO

ORGANISÉ PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Instagram

DU 21 AVRIL AU 23 MAI 2021

POUR TOUTES PERSONNES AGÉE DE 13 À 30 ANS
RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS.

PLUS D'INFOS SUR LE INSTAGRAM : concours_photo_07



SCANNEZ LE QR
CODE POUR
CONSULTER LE



Feux d'artifice du 13 juillet 2021



Goudronnage bicouche au
Chemin des Sausses

LES RETOURS EN IMAGES

Projection de spectacles à la Bastide



Vente des flambeaux le 13 juillet



Festival Format



Travaux trottoirs RD 19

FEU D'ARTIFICE & BAL À JAUJAC
AVEC INTERFACE

LE 13 JUILLET 2021

- 21H : RETRAITE AUX FLAMBEAUX
- 22H : TIR DU FEU D'ARTIFICE
- 22H30 : BAL SUR LA PLACE

BUVETTE ORGANISÉE PAR LE JUDO CLUB JAUJACQUOIS EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

mairie de Jaujac

C'était le printemps !



La Maison de l'Image vous présente

CINÉMA SOUS LES ÉTOILES

GRANDE ÉCRAN

DES PROJECTIONS DE CINÉMA EN PLEIN AIR DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT

POIGNANT..
FRANCE INFO

MAGNIFIQUE.
LAURENT DELMAL, FRANCE INTER

JOSEP

DÉCONSEILLÉ AUX - DE 12 ANS

JAUJAC
COUR DE L'ÉCOLE

VENDREDI 6 AOÛT

Projection à la tombée de la nuit (21h15 - 21h45)

TARIFS :
plein 6€, réduit 5€ (chômeurs, étudiants), moins de 14 ans 4€, carte de 10 entrées 40€.

La Région Ardèche
Municipalité de Jaujac



Spectacle Festi'Comédies



Spectacle de funambulisme proposé par l'Estivin



Concert "Orgue et trompettes"



Projection de films documentaires



Des internes en médecine reçus à Jaujac par le CODASAM pour leur faire découvrir le territoire

©Emerveillés par l'Ardèche

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Une belle rentrée scolaire, marquée par le maintien de la 5ème classe

Le jeudi 2 septembre, jour de la rentrée scolaire, un peu de stress était palpable chez les très jeunes mais surtout beaucoup de plaisir pour ceux qui retrouvaient en même temps que le chemin de l'école les amitiés délaissées durant l'été.

Après une trêve estivale bien méritée, les 106 élèves de l'école publique de Jaujac ont retrouvé, les bancs de l'école.

Cette rentrée était marquée par une forte crainte : celle de la fermeture possible de la 5ème classe.

Mais revenons un peu en arrière... En janvier 2020, l'Inspecteur d'Académie avait fait savoir au Maire son intention de fermer une classe. La Municipalité avait alors fait valoir de nombreux arguments pour s'opposer à cette décision :

- Le contexte sanitaire nécessitant un moratoire sur les fermetures de classes ;
- L'importance de la prise en compte dans les effectifs des enfants de moins de 3 ans ;
- La surcharge des classes ;
- La démographie dynamique du village...

ÉCOLE PUBLIQUE DE JAUJAC



NON

**À LA FERMETURE
DE LA 5^È CLASSE**



**MANIFESTONS DEVANT L'ÉCOLE
LES 21 ET 22 JANVIER À 8H45**

Manifestation à Privas de la Communauté éducative pour la défense de la 5ème classe de l'école publique en janvier 2021



Le 21 janvier, une occupation de l'école était organisée, et une pétition recueillait plus de 2 500 signatures pour s'opposer à la fermeture. Une délégation de parents d'élèves accompagnée du Maire était ensuite reçue par l'Inspecteur d'Académie et avait réussi à obtenir un comptage à la rentrée. Avec un objectif clairement identifié : avoir plus de 101 enfants inscrits à la rentrée, sinon c'était la fermeture assurée.

Pendant des mois, ce fut un grand branlement de combat : installation de familles dans des logements vacants (municipaux ou privés), visites de l'école pour faire inscrire de nouvelles familles...

Le jour de la rentrée, le nouvel Inspecteur de circonscription s'est rendu à l'école pour compter le nombre d'élèves, en présence du Maire et de l'adjointe déléguée aux écoles. Bien en amont, il avait été rappelé aux parents d'élèves qu'il était indispensable que tous les enfants soient bien présents ou de faire une attestation en cas contraire.



Le vendredi 3 septembre, suite au Comité technique spécial départemental (CTSD) visant à finaliser la carte scolaire, il a été confirmé que la 5ème classe de l'école était maintenue pour l'année scolaire 2021-2022.

C'est un véritable soulagement! La Municipalité tient à souligner et à saluer la très forte mobilisation des parents d'élèves, des agents, de l'Amicale laïque, de l'équipe enseignante et au-delà, de la population dans son ensemble.

Au vu des effectifs à plus long terme, il ne faudra pas baisser la garde dans le futur. Il reste très important que tous, nous continuions à soutenir notre remarquable école publique.



CLASSES	EFFECTIFS	TOTAL	ENSEIGNANTES
TPS PS MS	4 5 9	18	DEVILLE Elodie DA CUNHA Livia
PS GS	8 11	19	MAUMY Valérie
CP	17	17	DEMARS Nathalie
CE1 CE2	16 8	24	BREYSSE Laurence
CM1 CM2	11 17	28	PIGEYRE Isabelle COISNE Juliette

Pour faire de cette nouvelle rentrée un moment agréable pour tous :

- Les services municipaux se sont mobilisés pour réaliser différents travaux et aménagements dans les bâtiments scolaires (pose de volets roulants, installation d'une nouvelle balançoire, pose de lino...).
- Des sommes ont également été investies dans de nouveaux équipements et matériels pédagogiques.
- Pour faciliter l'accueil des enfants et apporter plus de confort aux familles, une garderie périscolaire est toujours proposée.

- Le poste d'ATSEM en sus de la réglementation légale a également été reconduit (avant même d'être fixés sur le maintien de la 5ème classe), tout comme les moments périscolaires de qualité et l'aide aux voyages scolaires.
- La Mairie a aussi alloué une somme de 51 € par enfant afin de procéder à l'achat de fournitures scolaires, (moyenne nationale des autres communes : 37 €).

Un nouveau service de réservation numérique pour la cantine et la garderie

Pour l'année 2022, la Commune de Jaujac souhaite mettre en place un portail en ligne de réservation pour les familles, de la cantine et de la garderie scolaires.

Cela pour permettre aux familles de gérer le planning de réservations de leurs enfants et de payer leurs consommations directement en ligne!

Ce nouveau service disponible 24h/24, devrait soulager autant les parents que les employés de mairie : plus de queue en mairie pour acheter des tickets cantines à des horaires contraints, oubliés pour les uns ou à comptabiliser chaque matin pour les autres!

Logiciel de gestion des activités périscolaires

Un portail en ligne pour les familles

Offrez la possibilité à vos familles de gérer le planning de leurs enfants et de payer leurs consommations en ligne !



Comment ça marche ?

- Un logiciel fullweb disponible sur n'importe quel appareil connecté, avec un accès pour chaque famille et un pour la collectivité !
- Configuration des tarifs et des délais de réservations selon vos besoins
- Paiement en ligne grâce à TIPI Régie

Quels sont les avantages pour les familles ?

- Disponibilité du portail 24/24h
- Modification des plannings depuis la maison
- Paiement en ligne sécurisé
- Plus besoin de se déplacer en mairie pour acheter des tickets
- Gestion de son dossier famille



Ce portail va permettre d'effectuer des démarches en ligne pour simplifier le quotidien. Il offrira la possibilité de :

- Faire des réservations aux activités cantine, et garderie ;
- Payer en ligne les factures ;
- Consulter les historiques.

Ce service sera assuré à partir de janvier 2022 par l'entreprise Numérian (anciennement Inforoutes de l'Ardèche). Cela a un coût d'installation de 615€, pour un abonnement annuel de 732€, entièrement pris en charge par la Mairie.

Par ailleurs, la réservation et le paiement seront toujours possibles en Mairie en avance, selon un planning diffusé sur le site internet de www.jaujac.fr

Les volets de l'école repeints



C'était les vacances à l'école, mais pas pour les équipes techniques qui en ont profité pour repeindre les volets et mener divers travaux !

Des masques offerts pour les écoliers

Le 17 mai 2021, le Maire s'est vu remettre plusieurs centaines de masques pour enfants.

Ils ont été offerts par Pierre CHAUPIS, président de la caisse locale de Groupama.



Les écoliers prennent soin de la mare aux libellules



Bien connue de tous les jaujacquois, la mare aux libellules (à proximité de la source du Peschier) est un haut lieu de la biodiversité du village. Le nombre d'espèces recensées atteint ici son maximum (oiseaux, amphibiens, libellules...) et quelques espèces rares et emblématiques ont pu y être observées : Loutre d'Europe, Chouette hulotte, Martin pêcheur, Triton palmé, Alyte accoucheur...

Comme toutes les zones humides, cette mare est un milieu naturel très fragile et toute modification de son environnement peut avoir des conséquences dramatiques pour les espèces présentes.



Depuis quelques années, les périodes de sécheresse estivale, entraînent une forte baisse du niveau d'eau et un assec prononcé d'une grande surface de la mare.

Une rapide expertise visuelle a permis de constater que le seuil de vidange à l'aval de la mare avait subi une érosion importante (peut être à la suite d'un épisode cévenol) et entraînait une vidange trop rapide du bassin.

Pour remédier à ce phénomène la Mairie et le PNR ont proposé aux élèves de la classe de CM1 - CM2 de réaliser un chantier de génie écologique permettant le sauvetage de la mare.

Le 28 juin, armés de pelles et de seaux, les enfants de l'école ont donc procédé à la fabrication d'un barrage sur le seuil de vidange, afin de limiter les pertes d'eau. Encadrés par l'équipe du Parc, une demi-journée de labeur a été nécessaire pour la réalisation d'un seuil efficace.

Quelques jours plus tard le niveau d'eau avait repris un niveau satisfaisant et la mare a conservé tout l'été une quantité d'eau suffisante pour l'ensemble de ses habitants.

Un grand merci à tous les participants! Il faudra continuer à surveiller l'évolution de cet espace naturel dans les années à venir, mais cet exemple montre bien que de petites actions qui semblent anecdotiques, sont néanmoins très efficaces pour la protection des espaces et des espèces fragiles et que chacun peut participer à son niveau à la sauvegarde de la biodiversité.

Les élèves de l'école publique sensibilisés à la sécurité routière



Le lundi 31 mai, la classe de CM1-CM2 de l'école publique de Jaujac a été formée à la sécurité à vélo dans la cour de l'école. Les gendarmes et délégués bénévoles du Comité départemental de la prévention routière ont encadré diverses actions : marquer le stop en posant pied à terre, respecter les priorités à droite...

Chaque enfant était préalablement doté d'un permis de points, avec retrait en cas de fautes ! Les élèves ont passé les épreuves théoriques et pratiques avec succès. L'écolière qui a eu le plus de points, Célestine, a été qualifiée pour la finale départementale qui s'est déroulée à Privas !

Cette matinée a permis de faire prendre conscience des dangers de la route, afin que les enfants puissent mieux se situer dans leurs déplacements. Chaque année, la Municipalité subventionne le Comité départemental dans le cadre de la réalisation de cette action pédagogique.

Des nouveaux bacs de jardinage à l'école



A la demande de l'équipe enseignante et des écoliers, de nouveaux bacs de jardinage ont fleuri dans la cour de l'école publique de Jaujac.

Ces bacs à planter surélevés ont été créés de toute pièce par les agents des services techniques municipaux, qui ont l'habitude de travailler le bois avec finesse et précision.

Le jardinage à l'école a séduit l'équipe enseignante par la richesse pédagogique de cette activité et des prolongements qui en découlent.

Pour les enfants, le jardin est un fabuleux espace de découverte du monde vivant, de développement des capacités motrices, d'enrichissement du langage et de l'expression et d'apprentissage des règles de réalisation d'un projet commun. Extrêmement valorisante, l'activité de jardinage leur permet de découvrir la nature et l'environnement proche pour mieux les respecter, de s'entraider dans une réalisation collective, d'éveiller leurs sens tout en étant sensibilisés à une alimentation diversifiée et équilibrée, de prendre plaisir à embellir leur cadre de vie...

Le jardinage permet même aux enseignants d'aborder les mathématiques en demandant par exemple aux enfants de compter les graines, de peser la production ou encore de mesurer la hauteur d'une plante.

Les enfants ne se font pas prier pour travailler la terre, semer, récolter... Leur production comprend : blettes, fraises, carottes, œillets...



Les enfants mobilisés contre les mégots



Les enfants de l'école de Jaujac se sont mobilisés dans le cadre d'un atelier pédagogique sur un sujet qui leur tient à cœur : les mégots de cigarettes jetés par terre.

Ils ont procédé à l'élaboration de visuels qui sont apparus chez les commerçants et dans différents espaces publics du village.

Espérons qu'ils soient entendus !



L'envoi des cartes électorales aux nouveaux électeurs



Qui dit année électorale, dit aussi envoi de nouvelles cartes d'électeurs!

Cette année, un petit mot de félicitations a également accompagné l'envoi des cartes à nos jeunes de 18 ans et plus, qui ont pu voter pour la première fois.





ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Une journée de sensibilisation à la pratique du vélo à assistance électrique (VAE)

Organisée le 30 septembre 2020, par le Comité Régional des Offices Municipaux du Sport (CROMS Auvergne-Rhône-Alpes), en partenariat avec la Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans et la Mairie de Jaujac, cette manifestation dédiée aux séniors avait pour objectif de mettre en valeur les mobilités douces en milieu rural.



Jaujac
Place du Champ-de-Mars
30 septembre 2021
9h30-16h

JOURNÉE D'INITIATION GRATUITE AU VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX SENIORS

1. Stands d'information ouverts à tous
2. Initiation à la pratique du vélo à assistance électrique par des éducateurs sportifs professionnels
3. Balades à vélo à assistance électrique gratuites (Parcours encadrés et adaptés aux séniors). Inscription conseillée.

INFORMATIONS SUR LA JOURNÉE ET INSCRIPTIONS AU 06 69 35 33 30

AGENCE NATIONALE DU SPORT | La Région Auvergne-Rhône-Alpes | FSU Ardèche Sources et Volcans | LES OFFICES DU SPORT

Le VAE permet d'exercer une activité physique régulière, sans trop de fatigue, ni de contraintes fortes sur les articulations ; ce qui est indispensable pour préserver son capital santé !

Deux balades gratuites ont été proposées aux personnes de plus de 60 ans, avec une prise en main préalable des vélos électriques. Le parcours d'environ 15 km était adapté et encadré par des éducateurs diplômés.

Les balades sont parties de la Place du Champ-de-Mars, où des stands d'information ouverts à tous étaient installés.

Des informations y étaient délivrées sur le vélo électrique (pratique, achat...) mais aussi l'activité physique adaptée, auprès des différents partenaires de cette journée.

Zoom sur la bibliothèque municipale Emilien Perre



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, POURQUOI ?

La bibliothèque municipale est un espace culturel communal accessible à tous. A ce jour, elle compte environ 83 adhérents, la situation sanitaire ayant fait baisser la fréquentation (-30% par rapport à 2019).

Pour une cotisation modique, les adhérents peuvent emprunter de nombreux livres et supports musicaux. L'offre vise à satisfaire tous les publics, adultes et enfants, dès le plus jeune âge.

L'offre de lecture est large, dotée à la fois :

- Des nouvelles acquisitions, pour adultes et pour enfants, assurées par un budget alloué par la Mairie et par les cotisations des adhérents ;
- Des réservations auprès de la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche (BDA).

Les lecteurs et auditeurs participent aussi activement au choix des documents achetés ou empruntés.

La bibliothèque est ouverte toute l'année. Sa vitalité est assurée par les bénévoles qui y consacrent une partie de leur temps. Ils assurent l'accueil du public et peuvent accompagner le choix des lecteurs. Les bibliothécaires se chargent également de la mise en place des ouvrages et CD, du suivi des prêts, de l'achat des nouveaux livres...

Dans notre village, la bibliothèque joue pleinement son rôle culturel, éducatif et social, de proximité !



L'entrée de la bibliothèque

Une partie des bénévoles de la bibliothèque



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FONCTIONNE AVEC DES BÉNÉVOLES

Les relations établies entre la Mairie et les coresponsables fonctionnelles, Gisèle WUNDERLE et Isabelle BUFERNE, permettent à la bibliothèque de s'organiser rapidement dans le respect de la réglementation et en tenant compte des impératifs techniques et en personnel. Ces relations sont essentielles surtout en cette période où les organisations doivent s'adapter.

QUI SONT LES BÉNÉVOLES ?

- Mme BERTRAND Christiane, chargée de la permanence du samedi et de travaux divers dont l'informatisation du fonds adultes.
- Mme BILLEREY Christine, chargée de la permanence du samedi et de travaux divers dont l'informatisation du fonds adultes.
- Mme BUFERNE Isabelle, responsable des relations avec l'école, de la permanence du mardi, de travaux divers dont l'informatisation du fonds jeunesse.
- Mme COGNAC Ginette, membre honoraire.
- Mr FAURE Maurice en charge des réparations de livres.

- Mme FESQUET Anne-Marie, chargée de la permanence du mardi et de travaux divers dont une assistance à l'informatisation du fonds adultes.
- Mme PINEDE Louise, chargée de la permanence du mardi, du suivi des cotisations, du catalogage et divers travaux dont l'assistance à l'informatisation du fonds adultes.
- Mme RIVIERE Odile, chargée de travaux divers dont l'assistance à l'informatisation du fonds jeunesse.
- Mme VERRIER Agnès, en charge des relations avec l'école, de la permanence des prêts du mardi et de travaux divers dont l'assistance à l'informatisation du fonds jeunesse.
- Mme WUNDERLE Gisèle, responsable de l'administration, de la gestion et de l'organisation, assurant la permanence du mardi et des travaux divers dont l'informatisation du fonds adultes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La bibliothèque municipale a 26 ans. Elle porte le nom du Maire à l'origine de sa création : Emilien Perre.

Il fut Maire de Jaujac de 1977 à 1994. Il ne verra jamais l'installation de la bibliothèque dans ses locaux rénovés de la Place de l'église. Pourtant, en hommage, celle-ci portera son nom.

La bibliothèque a ouvert ses portes en juin 1995, dans son local actuel de l'annexe du presbytère. Les responsables du service lecture publique d'alors (partenaire de la Bibliothèque pour tous) se plaignaient depuis plusieurs années de l'exiguïté de leur local, et de son manque de clarté. L'offre musicale est venue se greffer sur celle de lecture, puis en 2005, ce sont les nouvelles technologies qui sont proposées à la population avec la possibilité d'utiliser un ordinateur et de se connecter à internet.



DES BÉNÉVOLES MOBILISÉS POUR ASSURER UN FONCTIONNEMENT DURANT LA PANDÉMIE



Si au début de l'année 2020, l'équipement était ouvert 8h/semaine, la bibliothèque a été fermée au public lors du premier confinement, pendant 3 mois.

Au moment du premier déconfinement, les bénévoles ont proposé une reprise des prêts avec le système du "drive". Il permettait, sur la base d'une liste de 600 titres, de faire son choix par email ou par courrier. Pour les plus éloignés du numérique, les bénévoles ont même assuré une sélection personnelle !

Le bibliobus et le musibus (service du Département de l'Ardèche), n'ont pu assurer un passage régulier pendant la crise sanitaire. Pour autant, les bibliothécaires ont amplifié leurs réservations.



L'intérieur de la bibliothèque

L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE !

Un vaste chantier occupe les bibliothécaires depuis quelques mois : celui de l'informatisation. Il ne faut pas confondre informatisation et accès à internet ou à la bureautique. Informatiser une bibliothèque, c'est informatiser sa gestion. En effet, il s'agit :

- De saisir le fonds dans un logiciel spécifique ;
- D'automatiser certaines tâches (catalogage, prêts, statistiques, réservations...)
- D'améliorer le service rendu (documents plus aisés à trouver, réservations plus faciles à traiter...).
- De procéder à un désherbage des fonds afin de ne cataloguer que les documents les plus intéressants.

Pour assurer l'informatisation, la Municipalité a acquis du matériel informatique, des imprimantes, un logiciel, des douchettes pour scanner... Des travaux ont été réalisés avec l'intervention d'un électricien et d'un informaticien.

Cette opération demande beaucoup de temps. La Municipalité remercie les bénévoles et Stéphane Ginevra, Maire de Chirols - fortement dévoué à la lecture publique - pour son aide précieuse.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE EMILIEN PERRE

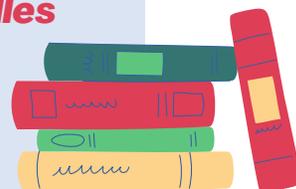
Rapport d'activités 2020

Malgré la situation sanitaire difficile, la bibliothèque municipale de Jaujac présente un conséquent rapport d'activités

Combien de nouvelles acquisitions ?

114 nouveaux livres, dont :

- 24 à destination des jeunes
- 90 pour les adultes



Combien de prêts à la bibliothèque départementale ?

1 350 ouvrages ont été empruntés à la BDA, dont :

- 581 CD
- 763 livres
- 6 partitions



Quel budget alloué à la bibliothèque en 2020 ?

2 400€ alloués aux acquisitions, dont :

- 350€ de fournitures et presse
- 2 050€ d'acquisitions de livres adultes et jeunesse

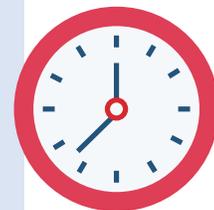


Quel coût d'adhésion ?

10€, par an et par famille !

Quels sont les horaires d'ouverture actuels ?

- Mardis matins de 9h à 11h30
- Samedis matins de 9h à 11h30



La sélection des bénévoles de la bibliothèque

QUELQUES COUPS DE COEUR

• « Les évasions particulières » de Véronique OLMI

Elles sont trois sœurs, nées dans une famille modeste catholique à Aix en Provence. Sabine, l'aînée rêve d'une vie d'artiste à Paris ; Hélène, la cadette, grandit entre un oncle et une tante de la bourgeoisie de Neuilly et ses parents, des gens simples ; Mariette, la benjamine, apprend les secrets et les silences d'un monde éblouissant et cruel.

En 1970, dans cette société française qui change, où les femmes s'émeuvent tandis que les hommes perdent leurs repères, les trois sœurs, chacune à leur façon, vont trouver comment vivre une vie à soi ; Une vie forte, loin de la morale, de l'éducation et de la religion de l'enfance.

Cette saga familiale qui nous entraîne de 1968 à 1981, est tout autant une déambulation tendre et tragique dans ce siècle, que la chronique d'une époque où les consciences s'éveillent au bouleversement et annoncent le chaos à venir.

• « La vie mensongère des adultes » d'Elena FERRANTE

Giovanna fille unique d'un couple de professeurs vit une enfance heureuse dans les hauteurs de Naples. L'année de ses douze ans, elle surprend une conversation au cours de laquelle son père la compare à Vittoria, sa tante à la réputation maléfique. Giovanna bouleversée, va chercher en savoir plus sur cette femme, et va à sa rencontre dans les quartiers pauvres de Naples. La jeune fille va découvrir un autre univers social, une façon d'être spontanée et sa tante va l'inciter à ouvrir les yeux sur les mensonges et les hypocrisies qui régissent la vie de ses parents.

Entre grandes espérances et désillusions, la jeune fille cherche sa voie en explorant les deux visions de la ville comme deux aspects de son identité qu'elle tente de concilier et qui lui permettra de devenir une adulte libre.

• « Impossible » d'Erri de LUCA

Sur un sentier escarpé des Dolomites, un homme chute dans le vide. Derrière lui, un autre homme donne l'alerte. Or ce ne sont pas des inconnus, compagnons du même groupe révolutionnaire, quarante plus tôt, le premier avait livré le second à la police. Rencontre improbable, voire impossible pour le magistrat chargé de l'enquête qui tente de faire avouer au suspect un meurtre prémédité.

Dans ce roman, l'échange entre le jeune juge et l'accusé âgé, est d'une grande tension ; Mais l'interrogatoire engage peu à peu un dialogue, et le lecteur participe à une riche réflexion sur l'engagement, la justice, l'amitié et la trahison.

Très beau roman philosophique dans lequel l'écrivain nous offre sa lecture de l'histoire de la fin du XXème siècle, ses idéologies défendues dans la radicalité, cette idée de l'engagement dans les luttes collectives alors qu'elles ont aujourd'hui disparu. L'auteur y exprime sa jeunesse intransigeante et révolutionnaire, sa maturité apaisée mais toujours convaincue.

• « Fille » de Camille LAURENS

Laurence grandit avec sa sœur Claude dans les années 1960 à Rouen. « Vous avez des enfants demande - t-on au père, médecin ? ». Il répond « non j'ai deux filles ». Naître garçon aurait sans doute facilité les choses !

Puis Laurence devient mère dans les années 1990. Etre une fille, avoir une fille... comment faire, que transmettre ? Sinon la peur, l'amertume.

Camille LAURENS traduit l'intimité de Laurence et de sa famille alors que les mutations sociales opèrent et que les « tabous » subsistent notamment chez les plus âgés. Un choc des générations... le roman met en lumière aussi l'importance des mots dans la construction d'une vie.

DES NOUVEAUTÉS SERONT BIENTÔT SUR LES RAYONS

- Des romans policiers, la chasse de Bernard MINIER, le bureau des affaires occultes d'Eric FOUASSIER.
- Une BD adulte, les suites algériennes 1962/ 2019 de Jaques FERRANDEZ.
- Des romans adultes, la vie rêvée des hommes de François ROUX, le bonheur l'emportera d'Amélie ANTOINE, le fils de Philippe MEYER, premier sang d'Amélie NOTHOMB, l'étoile brisée de Nadejje LANEYRIE-DAGEN...
- Des livres jeunesse, lapin dixit de Julia DASIC, le poisson qui souriait de Jimmy LIAO, Valentine de toutes les couleurs de Chiara MEZZALAMA...
- Et encore bien d'autres !!!

Puis la fin de l'année verra la consécration des prix littéraires, qui arriveront alors sur les rayons.

RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS DES LECTEURS

Les bibliothécaires rappellent que pour les lecteurs qui ne peuvent pas se déplacer mais qui peuvent envoyer un tiers prendre les documents, les livres de leur choix ou qui correspondent à leur goût, sont préparés.



La Mairie facilite l'accès à une complémentaire santé pour tous !

Plusieurs années déjà que la Commune et son CCAS ont signé une convention avec l'association ACTIOM afin de proposer aux habitants une mutuelle solidaire et accessible à tous.

Le dispositif s'adresse à tous les jaujacquois, quels que soient leurs conditions de ressources, leur âge et leur situation professionnelle.

Il est ainsi accessible aux retraités, étudiants, chômeurs, intérimaires ainsi qu'aux salariés qui ne bénéficient pas d'une mutuelle via leur employeur. Sont également concernées toutes les personnes qui exercent sur la commune une activité de commerçant, d'artisan, d'agriculteur ou de profession libérale.

Pour plus d'informations, les conseillers d'ACTIOM vous accueillent en Mairie et uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48.

D'une durée de 30 minutes, le premier échange a pour vocation de permettre aux habitants de comprendre leurs tableaux de garanties actuels et obtenir des éléments de comparaison auprès des 4 mutuelles avec lesquelles travaillent l'association ACTIOM.



Des offres variées : le choix entre plusieurs contrats groupe de complémentaires santé et plusieurs niveaux de garanties pour répondre aux attentes de chacun.



Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille...



Des tarifs mutualisés : et donc plus intéressants financièrement



ACTIOM

mairie de
Jaujac
village d'Arleche

La Fête de la musique à la maison de retraite

Le jeudi 24 juin, l'EHPAD de Rochemure organisait une fête originale, en extérieur, avec barbecue, dans une ambiance chaleureuse de guinguette estivale !



L'animation était effectuée par la T'it fanfare des Vans.

La retraite approche ? Commencez à entamer vos démarches !

Le passage à la retraite n'est pas automatique ! Il est important d'anticiper sa demande pour éviter tout risque d'interruption dans ses ressources en suivant les étapes suivantes :

- 1 an avant, fixez votre date de départ. Vous devez prendre en compte l'âge légal de la retraite, votre nombre de trimestres, vos droits dans les régimes de retraite complémentaire, la date à laquelle vous arrêtez de travailler.
- 6 mois avant votre départ, demandez votre retraite. Pour cela, il suffit de vous connecter sur votre espace personnel à partir du site www.lassurance retraite.fr. Votre démarche en ligne vous permet d'effectuer une seule demande pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire.

Un conseiller au sein de chacun de vos régimes examinera ensuite votre dossier. Vous pourrez suivre en ligne l'avancement de votre demande sur votre espace personnel.

Pour plus d'informations : Carsat Rhône-Alpes - 39 60 (numéro gratuit selon votre opérateur téléphonique)





FESTIVITÉS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

Une saison évènementielle limitée

Nous étions tous impatients de nous retrouver tout simplement et de renouer avec l'esprit festif de notre village. Comme l'année dernière, le contexte sanitaire troublé est venu bouleverser l'organisation des rendez-vous proposés habituellement.

Ont notamment été annulés :

- Le marché de Noël ;
- Le repas de Noël des aînés ;
- La cérémonie de vœux à la population durant laquelle une visite guidée de la Bastide devait avoir lieu ;
- L'accueil des nouveaux habitants ;
- La kermesse des enfants de l'école publique...

Lorsque les restrictions sanitaires l'ont permis, des activités et autres festivités ont pu être programmées : Festival Format, Festi Comédies, bal et feux d'artifices du 13 juillet, marchés nocturnes du mercredi, fête foraine (voir plus loin)...



Invitation à la population

Cérémonie des vœux de la Municipalité de Jaujac* & Inauguration du centre d'hébergement de La Bastide*

Le 16 janvier 2021

09h à 10h30 : Visite guidée de La Bastide par groupes (sur réservation au 04 75 93 22 28)

10h30 : Inauguration officielle de La Bastide

11h30 : Cérémonie des vœux du Conseil Municipal

12h00 : Pot de l'amitié

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions préfectorales



Fête votive : maintien uniquement de la fête foraine



Le Comité des Fêtes avait programmé de belles choses pour la fête votive : concerts, traditionnelle course aux ânes, buvette...

La Mairie devant se charger comme à l'accoutumée de la gestion des forains et du pique-nique à la source du Peschier.

Mais une fois encore, malgré toutes les bonnes volontés, ce n'est qu'une fête votive à minima qui a été proposée.

La fête foraine a pu être autorisée du 13 au 16 août inclus, car elle comptait moins de 30 attractions (restrictions préfectorales). La Mairie a autorisé les forains à rester une soirée supplémentaire afin d'augmenter leurs recettes.

Les concerts, la course aux ânes, et le pique-nique du Peschier nécessitaient obligatoirement de contrôler les pass sanitaires de chacun (restrictions préfectorales). Cela était bien entendu rendu impossible par la configuration de la Place centrale et des autres lieux.

Espérons que l'année prochaine sera la bonne !

Une belle réussite pour les festivités du 13 juillet !

Les Festivités du 13 juillet, organisées par la Municipalité, ont été une belle réussite ! Il faut dire que nous avons essayé de mettre les bouchées doubles pour rattraper l'annulation des festivités de 2020.

Dès 20h30, les enfants ont pu s'exercer à la manipulation des flambeaux sur la Place du village, au doux son de l'accordéon. Ensuite, ils ont déambulé dans les rues du village, jusqu'au Pré du Comte.

Une fois tout le monde bien installé, les agents municipaux ont pu procéder au tir des feux d'artifices. Cela sous l'oeil vigilant des pompiers, présents pour l'occasion. Nous les en remercions.

La fête a ensuite continué là où elle avait commencé, sur la Place avec le traditionnel bal. La Municipalité avait choisi de proposer la buvette à une association. C'est donc le Judo club jaujacquois, avec l'aide du Comité des fêtes, qui s'y est collé !



Les marchés nocturnes du Comité des Fêtes

Les membres du Comité des Fêtes ont travaillé d'arrache-pied en saison estivale pour organiser les marchés musicaux du mercredi.

En raison des restrictions sanitaires à respecter, seules 2 dates ont vu des concerts et la buvette se tenir.

Après une annulation du marché prévu le 4 août, le marché de producteur seul a été proposé les 18 et 25 août.

Un grand merci aux bénévoles !

13e sur la Place
Marchés Nocturnes
Animations Musicales

À partir de 17h

Jaujac

Producteurs - Leaders
Artisans - Créateurs
Sur place Buvette & Restauration

20h30

7 juillet: Darjeeling Opium - Scars of Suffering
21 juillet: Festi comedies
28 juillet: Picon Men Amour - Maggy Belle
4 août: Ambroise - Grange
18 août: Cao Laru - Zereol
25 août: R-Dug - Parallel

Le Festival Format #8 a bien eu lieu !

Malgré les contraintes sanitaires toujours bien présentes, la Municipalité en partenariat étroit avec l'association organisatrice a continué à anticiper la tenue du Festival Format en 2021.



Pour ce nouveau millésime, le Festival a pu se déployer sur 2 journées (du samedi matin au dimanche fin de journée) au coeur du village de Jaujac.

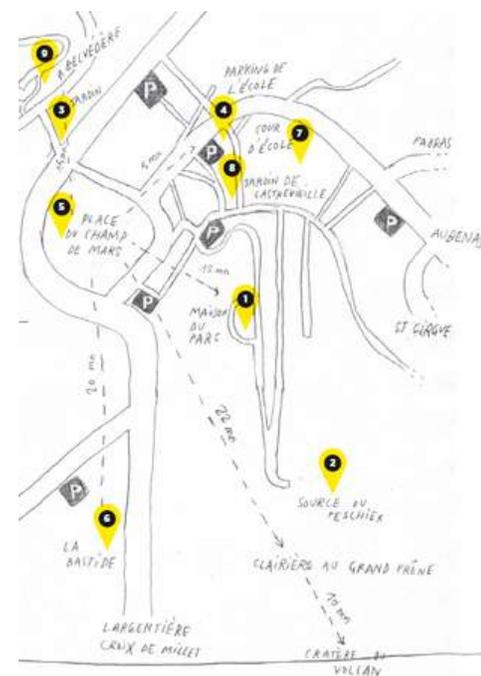
Pensé en grand théâtre du dehors, le Festival invite chacun à cultiver son appétit de paysage et de danses plurielles. Les spectacles ont été proposés dans différents lieux extérieurs et intérieurs non dédiés au spectacle, qui sont ainsi transformés en espaces chorégraphiques, proposant au public et aux artistes une autre lecture de nos paysages naturels, bâtis, patrimoniaux ou quotidiens.

Les lieux de programmation suivants ont été plébiscités cette année :

- Le cratère du volcan ;
- Le belvédère du Lignon ;
- Les jardins du Château de Castrevieille ;
- La source du Peschier ;
- Le Centre d'hébergement touristique de la Bastide ;
- La cour de l'école publique ;
- La Place du Champ de Mars ;
- Des jardins de particuliers...

Chaque lieu a entretenu une relation ténue au spectacle qu'il a accueilli et inversement.

Le festival Format est un temps fort de diffusion de la danse contemporaine, mais aussi de festivités à Jaujac. Nous sommes honorés que Format nous ait renouvelé sa confiance



DJ Pudding à la Bastide



Forêts au Domaine de Rochemure



Nébula au cratère du volcan



Noone à Castrevieille



Noone à Castrevieille



Nébula au cratère du volcan



Georgette k7 à l'école



Noone à Castrevieille



48ème parallèle à la Bastide



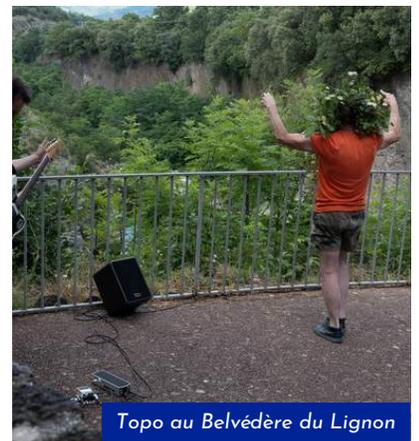
Dancer Dansser dans la salle à Castrevieille



Forêts au Domaine de Rochemure



Danses sacrales à la Bastide



Topo au Belvédère du Lignon

Un énorme succès pour le Festi Comédies du 18 au 23 juillet !



Après une année blanche due à la pandémie, cette année durant une semaine, la Place de Jaujac s'est transformée dans le cadre du Festi Comédies !

Et pour cause, cette année le festival de théâtre et de comédies musicales avait lieu sous chapiteau, tout en proposant divers spectacles et concerts en plein air également sur la Place.

Car si les représentations ont été le cœur même du festival, le Festi'Comédies a proposé également des avant-spectacles composés d'animations musicales en plein air et gratuites, rassemblant des groupes et formations de tous horizons : chanson française, hip-hop, musiques du monde, rock français, chansons animées, ska festif, ou encore rock irlandais.

Côté chapiteau, la programmation était dense !

Avec à l'affiche trois pièces de théâtre et trois comédies musicales à destination de tous publics :

- L'Impromptu Théâtre de Jaujac a joué pour la première fois "Bon voyage Monsieur Bellock", une expérience banale, absurde et comique qui nous a fait voyager dans un pays plus ou moins imaginaire.
- La compagnie de Laurac en ciel nous a emmenés dans l'univers de Tchekhov avec son "Et Tchekhov, on l'a déjà joué ?"
- Le Musical Show d'Anancy, a entraîné le public à la terrasse du "Café des sports", dans une pièce comique pleine de rebondissements.
- Le Musical Show, a ensuite enchaîné aux rythmes endiablés des années yé-yé avec la comédie musicale "Salut les copains".



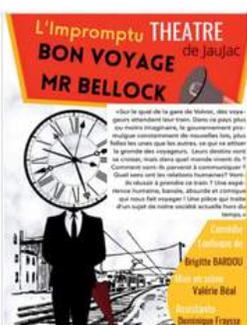
- Le Musical Show a aussi transformé le chapiteau en savane africaine, avec sa représentation de la comédie musicale "Le Roi lion, une histoire de la vie".
- Enfin, le Musical Show a donné en avant première sa représentation de Notre-Dame-de-Paris pour la comédie musicale "Le Temps des cathédrales".

Une buvette et de la restauration étaient proposées et tenues par les bénévoles tout au long de la semaine, mettant en valeur les savoir-faire et les produits locaux des artisans du village : vins, bières, jus de fruits, charcuteries, fromages...

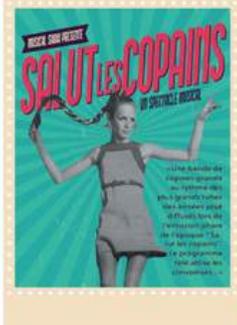
Cette édition a connu un énorme succès populaire !

Merci aux artistes, et soulignons également le rôle primordial des bénévoles qui se sont "donnés" sans compter ! Ils ont œuvré depuis le mois d'octobre 2020 pour préparer cette édition, de la programmation à la mise en scène, à l'élaboration du programme, la location du matériel, la logistique pour les artistes et techniciens...

DIMANCHE 18 JUILLET



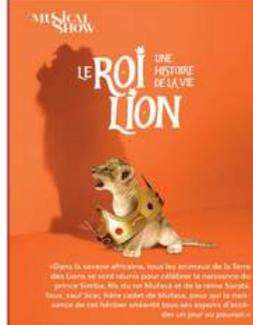
LUNDI 19 JUILLET



MARDI 20 JUILLET



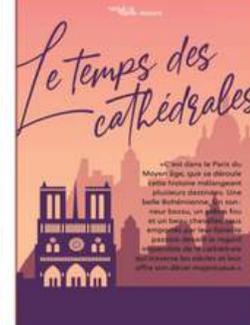
MERCREDI 21 JUILLET



JEUDI 22 JUILLET



VENDREDI 23 JUILLET





Pose de la banderole



Montage du châpiteau



"Le temps des cathédrales"



"Et Tchekhov ? On l'a déjà joué ?"



Représentation sous le châpiteau



"Le Roi lion, une histoire de la vie"



Concert des Louves



Concert des Farfadets



"Café des Sports"



Spectacle de cirque de la KI-Watt Cie

Des projections à Jaujac dans le cadre des Etats généraux du film documentaire de Lussas



états généraux
du film documentaire

• ardecheimages.org

Cette année, les Etats généraux du film documentaire de Lussas, de renommée internationale, ont sélectionné le village de Jaujac pour y proposer deux projections. Une nouvelle occasion pour Jaujac de proposer des événements culturels d'une très riche qualité ! Un grand merci à Nicolas BOLE et ses acolytes de l'Association Bazalt d'avoir rendu cela possible.

AOÛT
27
2021

PROJECTION
GRATUITE
EN PRÉSENCE DE
STÉPHANE CORREA



L'HOMME QUI
CHERCHAIT
SON FILS

IMAGIE ET PAS SENTIRE DEMANDÉ

FILM DOCUMENTAIRE
DE DELPHINE DELOGET ET STÉPHANE CORREA

PROJECTION À 21H À JAUJAC
SALON DE L'ÉCOLE DU PAT BAZALT CHATEAU DE CASTRENEUIL EN REYDU

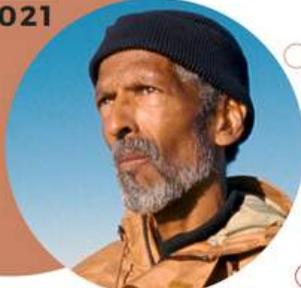
Etats généraux
du film documentaire

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES ETATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE, DANS LE CADRE DE LA BIENNE
PLUS D'ÉVÉNEMENTS SUR WWW.ETATSGENERAUXFILMDOCUMENTAIRE.COM

- Le premier documentaire proposé, le vendredi 27 août à la tombée de la nuit, était "L'Homme qui cherchait son fils". Le synopsis : " Le fils de Wu, âgé d'un an, a été kidnappé au milieu de la nuit et a très probablement été vendu à une autre famille. Dix ans plus tard, Wu espère toujours le retrouver. A vélo, il parcourt la Chine, défiant l'indifférence et l'inaction de la société et des autorités chinoises. " Il a été réalisé par Delphine Deloget et Stéphane Correa. Ce dernier était présent lors de la projection. Il s'est longuement prêté au jeu des questions/réponses avec le public.
- Le 2ème documentaire proposé, le samedi 28 août, était "Lèw la tèt dann fénwar". Le synopsis : "Jean-René est un ancien ouvrier aujourd'hui à la retraite. Il vit en France, à Mâcon, depuis son émigration de l'île de la Réunion à l'âge de dix-sept ans. Aujourd'hui, pour la première fois, il brise un silence et raconte à sa fille son histoire. Son récit nous dévoile des douleurs et des rêves mystérieux qui trouvent leurs racines dans les blessures de l'histoire coloniale française." Il a été réalisé par Erika Etangsalé. La réalisatrice était présente à la projection, avec son producteur.

AOÛT
28
2021

PROJECTION
GRATUITE
EN PRÉSENCE DE LA
RÉALISATRICE



LÈW LA TÈT
DANN
FENWAR

IMAGIE ET PAS SENTIRE DEMANDÉ

FILM DOCUMENTAIRE
DE ERIKA ETANGSALÉ
PROJECTION À 21H À JAUJAC
SALON DE L'ÉCOLE DU PAT BAZALT CHATEAU DE CASTRENEUIL EN REYDU

Etats généraux
du film documentaire

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES ETATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE, DANS LE CADRE DE LA BIENNE
PLUS D'ÉVÉNEMENTS SUR WWW.ETATSGENERAUXFILMDOCUMENTAIRE.COM

Les séances étaient proposées gratuitement, dans la cour de l'école.

De quoi séduire les cinéphiles et passionnés de documentaires !



Un succès pour le concert Orgue et trompettes

Le traditionnel concert d'orgue et de trompettes, organisé par la Mairie et sous la houlette de Jean-Marie HUGUES, s'est tenu le dimanche 26 septembre, à l'église. Il fut apprécié par un public de plus de 150 personnes.

Les bonnes dimensions de l'église, son acoustique, et l'entretien de l'orgue ont permis d'apprécier des auteurs baroques très connus : Vivaldi dont le célèbre concerto pour 2 trompettes, Bach, Manfredini, Haendel, notamment.

Cette année, les musiciens étaient au nombre de 3 :

- Diplômé d'études Musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Etienne, Sylvain MONTELLIER est titulaire d'un Diplôme d'État (D.E.) de Trompette, il enseigne la trompette et le cor dans plusieurs conservatoires de la région stéphanoise.
- Diplômé d'Études musicales du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Etienne, Membre de divers ensembles de musique, Jean Baptiste BRESSON jeune trompettiste originaire d'Yssingeaux, enseigne à l'école de musique de la communauté de communes des Sucs, et à l'école de musique de la Talaudière.
- Premier prix d'orgue et d'improvisation du conservatoire national supérieur de musique de Lyon, Pierre ASTOR est organiste de la cathédrale Saint Charles à Saint Etienne ; il enseigne à l'école de musique "Avenir Musical" de Firminy et aux Conservatoires à Rayonnement Départemental Emile Goué CRD de la Creuse et de Bourgoin-Jallieu.

La Fête de l'Estampe

Le 26 mai est le jour anniversaire de la signature en 1660, de l'Edit de St-Jean-de-Luz, qui accorda aux graveurs le droit d'exercer leur art librement. Aussi est-il le jour d'une célébration annuelle de l'estampe, l'occasion de découvrir l'estampe et ses acteurs.

A l'occasion de cette fête, Daniel VAN CUTSEM a ouvert les portes de son atelier "Passion croisée" les 29 et 30 mai. Deux graveurs ardéchois, Rachel Heide ROSE et Jean-Bernard MILLAU étaient associés pour l'occasion. Ils ont fait partager dans une ambiance chaleureuse et sympathique leur passion commune.



Jean-Bernard MILLAU est un sculpteur et graveur qui a été formé à l'école supérieure des beaux-arts de Valence. Il consacre 80% de son temps à la sculpture et le restant à la gravure, uniquement au burin, qu'il compare volontiers à l'archet du violoniste.

Rachel HELDE est une jeune peintre à l'origine qui a eu un coup de coeur pour la gravure il y a plus de 20 ans à cause de l'approche expérimentale de la gravure qui lui permet de laisser libre cours à son imagination. A travers la matière et la couleur, elle cherche à révéler la pureté de la ligne et le graphisme du clair-obscur.

Daniel VAN CUTSEM, plus connu des jaujacquois, réalise des lithographies, des gravures et des dessins. Contrairement à ses deux amis, il ne dessine pas tous les détails de sa gravure. Il fait une répartition des masses sur la plaque et élabore les détails en tête-à-tête avec le cuivre, le dessin n'est là que pour le rassurer ! Ses gravures sont donc originales, c'est-à-dire que la création s'effectue sur la plaque et pas avant.

Comme on peut le constater, chaque créateur a une approche très différente de son travail ! C'est avec bonheur que plus de 120 personnes ont pu le (re)constater !



En route sur les chemins de la créativité !

Le Camping - Art sur la Place du village



Proposé par l'Association Bazalt, le Camping-Art se veut un lieu de voyage créatif. Il s'agit de proposer des ateliers artistiques dont la vocation est à la fois de re-créeer du lien social et du lien intergénérationnel dans un contexte faisant suite aux confinements et de remettre en route la créativité de chacun.

7 intervenants devaient s'y relayer pour proposer des médiations artistiques : dessin, peinture, pop-up, land-art, modelage, bricolage, recyclage, photomontage, son vidéo, écriture, mouvement...

Une fois installé en différents lieux (places de villages, maisons de retraites, écoles...), le Camping-Art était ouvert aux curieux qui avaient envie de partager un moment.

Le Camping-Art est un espace amovible, dans lequel 4 voyageurs peuvent entrer. Il a aussi vocation à se déployer à l'extérieur, les jours de beau temps, pour accueillir jusqu'à 12 créateurs volontaires.

Au mois d'août, au milieu de la Place, le Camping-Art a été ré-aménagé et revisité. Il s'est transformé en cabinet de créativité.

La mini-cuisine est devenue un laboratoire miniature pour créer soi-même des peintures à base de pigments naturels. Les murs sont des murs à peindre. Le lit fait maintenant office de table à dessiner, découper, modeler, bricoler, monter des vidéos, truquer des photos. Au centre, un banc de peinture se transforme en table de fabrication en tous genres. Un grand tapis est déroulé sous l'auvent du Camping-Art.

Les jours de beau temps, tables, chaises et parasols de camping sont installés à l'extérieur.

De nombreux participants ont été accueillis pendant ce chantier, notamment des enfants, très intéressés pour participer aux prochains ateliers artistiques.



La tournée des Fous sans blanc

Pour sa traditionnelle grande tournée estivale, la Compagnie des Fous sans blanc s'est arrêtée à Jaujac, le jeudi 15 août.



Applaudissements et éclats de rire ont envahi le pré de l'Espace du Sportissage. Le nouveau spectacle "La Puerta del Paul" a ravi le public.

Cette création artistique s'articulait autour de Paul, un personnage triste, qui se retrouva le jour de son anniversaire sur un lit d'hôpital suite à un accident mystérieux.

Rendu partiellement amnésique, il se voyait offrir un livre qui ouvrait sur un monde étrange, parallèle...

Une pièce qui brassa les thèmes chers à la troupe des Fous sans blanc : le rêve, la poésie, l'onirisme et l'humour.

Jaujac, partenaire du concert "Musique & Handicap"

La Commune est partenaire financier de l'association Musique & Handicap, dans le cadre d'une manifestation qui se déroulera en partie à Jaujac : le tournage d'un clip musical et d'un concert, sur le site du PNR des Monts d'Ardèche.

« Musique et Handicap » est un projet musical inter-établissements, mettant en avant des personnes en situation de handicap, au sein de structures médico-sociales (foyers de vie de l'association Béthanie, du Service d'Accueil de Jour de Lalevade d'Ardèche et du Groupe d'Entraide Mutuelle d'Aubenas).

Tout au long de l'année, les personnes travaillent ensemble autour de l'écriture de chansons et chorégraphies, accompagnés par Baptiste Dupré (auteur, compositeur, interprète), Samuel Taussat (musicien) et par la danseuse chorégraphe Anlor Guedret.

Le clip viendra agrémenter la création d'une chanson, et un concert de clôture se déroulera du 21 au 23 octobre 2021 dans trois structures culturelles partenaires différentes (la salle Le Bournot, le Navire à Aubenas, et donc le domaine de Rochemure de Jaujac le 23 octobre de 14h à 17h).

Sont attendus sur scène, 35 artistes (26 personnes en situation de handicap, 6 professionnels accompagnants et 3 artistes invités).

Le Cinéma sous les étoiles !

Comme chaque année, avec les beaux jours, la Mairie en partenariat avec la Maison de l'Image, a proposé deux projections de films en plein air. L'idée, était de se retrouver à la nuit tombée pour profiter de la magie du cinéma sous les étoiles !

Les jaujacquois et estivants étaient nombreux dans la cour de l'Ecole.

- Le premier film, "Antoinette dans les Cévennes" de Caroline Vignal, s'est déployé en une imparable invitation au voyage, à l'évasion. Il a été récompensé aux Césars et a obtenu le Label Festival de Cannes. Les nombreux spectateurs ont découvert à la fois des paysages époustoufflants et une leçon de persévérance.



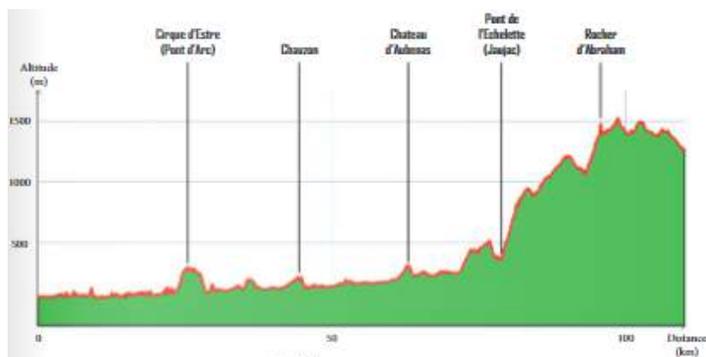
- Le deuxième, « Josep » réalisé par Aurel, a été récompensé aux Césars et a obtenu le Label Festival de Cannes. Il relatait la vie du dessinateur et homme politique Josep Bartolí au temps de la guerre civile espagnole, puis de la seconde guerre mondiale et sa relation avec la peintre mexicaine Frida Kahlo. Pour cette deuxième projection, en raison des contraintes sanitaires et pour ne pas annuler l'évènement, le public a été limité à 49 personnes.



Le défi sportif de 110 km : l'Ardèche du Rhône aux sources !

François Laupin s'est lancé un objectif, parcourir le 27 mai 2021, nuit de pleine lune, en moins de 24 heures (19 heures exactement), les 110 km le long de la rivière d'Ardèche avec seulement 3 ravitaillements.

Un parcours qui ne cesse de monter pour atteindre une altitude finale de 1500 mètres. Un trail fait sur mesure pour lequel il s'est préparé assidûment pendant 6 mois.



Remonter l'Ardèche était pour lui un défi. Il a souhaité mettre en avant le patrimoine et les paysages à la fois authentiques, agricoles et provençaux de l'Ardèche. Le choix du parcours a été décidé afin de suivre au plus proche la rivière de sa confluence avec le Rhône (ou presque) à sa source, en empruntant l'itinéraire le plus intéressant d'un point de vue esthétique, sportif et patrimonial.

Et vous l'aurez compris... ce parcours est passé par notre beau village de Jaujac ! Pont de l'Echelette, ascension du Pic Ladenne et la longue ligne de crête menant au sommet d'Abraham.

Le temps était au beau fixe et les paysages traversés somptueux, mais malgré toutes les conditions réunies, François a commencé à ressentir une douleur au genou au kilomètre 30. Il a été contraint d'abandonner au kilomètre 100.

Il a pu réaliser ce projet principalement grâce à ses partenaires financiers et la Communauté des communes Ardèche des Sources et volcans qui ont tenu à le soutenir dans cette expérience inédite.

Un film est en préparation sur cette épopée ! Il devrait raconter la beauté du trail et la richesse du territoire traversé par la rivière Ardèche.

La passion du sport avant tout !



Même si la saison sportive 2020-2021 de nos clubs jaujacquois a été très impactée par la crise sanitaire, elle n'a pas été tout le temps à l'arrêt.

Flexibilité, adaptation et imagination ont rythmé ces derniers mois le quotidien de nos associations.

Pour les associations habituées à évoluer dans le gymnase municipal et concernées par l'interdiction de pratiquer en intérieur, la Mairie leur a laissé la possibilité d'investir des infrastructures de plein air, tels le cours de tennis !

Le tout, dans le cadre des prescriptions des fédérations et des règles préfectorales en vigueur.

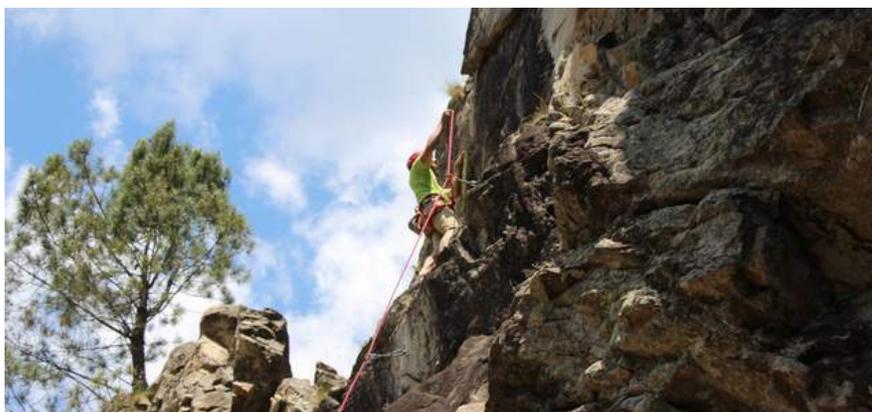
Connaissez-vous le site d'escalade ?



Envie d'une excursion spéciale escalade ? Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, vous pouvez vous entraîner sur le site d'escalade Tras les Baumes à Jaujac.

C'est un parcours découverte avec une falaise idéale pour les débutants ! Il comprend 15 voies de 3a à 6c. Il est d'une hauteur maximale de 5 à 15m.

Il se situe en face du parking municipal après le Chambon.



TRANSITIONS

Des travaux de rénovation énergétique ?

Vous réfléchissez à des travaux de rénovation énergétique pour votre logement ?

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et la Mairie de Jaujac vous proposent des permanences en Mairie.

C'est l'occasion pour les particuliers de se renseigner grâce à des conseils neutres, gratuits et indépendants, sur toutes les questions liées à la rénovation énergétique de l'habitat :

- conseils techniques ;
- travaux d'isolation ;
- choix de systèmes de chauffage ;
- aides financières...).

Voici les sujets pouvant être abordés :

- Maîtrise de l'énergie (éclairage, équipements électriques, gestes économes)
- Habitat (rénovation performante, isolation thermique, chauffage, eau-chaude sanitaire, aides financières...)
- Energies renouvelables (bois, solaire thermique, photovoltaïque, éolien, hydroélectricité).



PRÈS DE CHEZ VOUS,
DES CONSEILS SUR LA
RÉNOVATION ÉNERGIE

Gratuits, Neutres et Indépendants

Travaux d'isolation, choix du système de chauffage,
énergies renouvelables, aides financières...

PERMANENCES
Sur
ARDÈCHE DES SOURCES
ET VOLCANS

Nos partenaires financiers



ardèche
LE DÉPARTEMENT



La première permanence a été organisée le 4 mai de 9h à 12h en Mairie de Jaujac.

Pour prendre RDV : 04 75 35 87 34

Aucune trace de pollution aux hydrocarbures détectable dans le ruisseau du cimetière et du chapelier

Dans le précédent numéro du journal municipal, la Municipalité a rendu compte de sa mobilisation pour faire face à une pollution aux hydrocarbures dans le ruisseau du cimetière et dans une partie du ruisseau du Chapelier, jusqu'au Lignon.

En effet, le contenu d'une cuve dégradée de fioul d'un particulier s'était déversé dans le ruisseau.

Comme elle s'y était engagée, la Mairie a fait procéder à des analyses de détection d'hydrocarbures.

Cinq échantillons ont été prélevés par un laboratoire spécialisé, suivant la carte ci-contre, en différents points :

- En amont de la Maison de santé (échantillon témoin) ;
- A quelques mètres à l'aval de la zone de déversement de la cuve de fioul ;
- Au petit pont de la station d'épuration ;
- A la confluence du ruisseau et du Lignon ;
- Au site de baignade de la Turbine.

Ces analyses, longues à mener, ont donné leurs résultats : aucune substance trouvée. La pollution a donc peu à peu été disséminée, jusqu'à ne plus pouvoir être constatée.

Les rapports d'analyse ont été intégralement communiqués sur le site internet de la Mairie. Ils demeurent également consultables en Mairie.

Merci à l'ensemble des habitants qui se sont mobilisés sur le sujet. Et faisons-en sorte que cela ne se reproduise plus.



⑤ : Baignade La Turbine

Construction de nichoirs : c'est le moment !

La période hivernale est le bon moment pour construire ou poser des nichoirs.

Les habitations, les arbres creux éliminés, font que les oiseaux ont de plus en plus de difficulté à trouver des habitats favorables à leur installation.

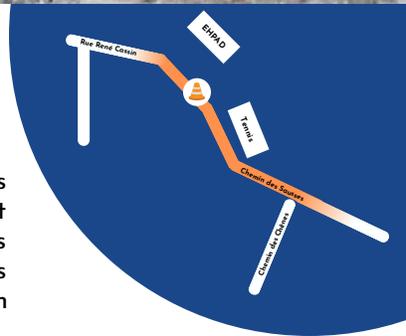
Vous pourrez trouver des modèles de nichoirs, des dispositifs anti-prédation et des mangeoires sur le site internet : <https://nichoirs.net>.





EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Fin des travaux sur le réseau d'eau des Sausses



Bâtiment du surpresseur



Peinture de l'intérieur du bâtiment

Suite à la fin des travaux effectués sur le réseau d'eau et d'assainissement du Quartier des Sausses, le surpresseur intégré dans un nouveau bâtiment a été mis en service.

Le Quartier des Sausses (lotissement et chemin des Sausses jusqu'au chemin des Chênes) était alimenté historiquement par l'unité de distribution (UDI) de Péreyres.



Salle des pompes

De par sa situation géographique élevée mais sa capacité de production d'eau en période d'étiage plus faible, il a été décidé d'alimenter les 49 abonnés concernés par l'UDI du Peschier. L'UDI du Peschier ayant des capacités hydrauliques supérieures.



Manomètre

Ce réservoir étant plus bas en altitude, l'utilisation d'un surpresseur s'est imposé pour compenser l'écart de pression entre les 2 UDI.

Ce bâtiment abrite un réservoir de 10m³ d'eau provenant de l'UDI du Peschier dans lequel aspirent alternativement 2 pompes à vitesse variable qui assurent le débit d'eau appelé et une pression constante équivalente à celle de Péreyres avant la modification.

L'installation est pilotée par un automate programmable permettant de réguler le fonctionnement de l'installation, transmettre des informations à distance sur le débit, la pression et des alarmes potentielles préétablies.

Un synoptique est mis à disposition de l'exploitant (régie municipale). Les valeurs mesurées sont mises à jour en temps réel et les données enregistrées donc exploitables sur le long terme pour réaliser des bilans d'exploitation.

Par conception, il est toujours possible d'alimenter le quartier des Sausses par l'UDI de Péreyres en cas de nécessité, comme la maintenance des pompes ou l'entretien du petit réservoir par exemple. Il suffit de manœuvrer 2 vannes et le tour est joué.

La route, jusqu'au chemin des Chênes, a été regoudronnée en bicouche ainsi que sa partie supérieure, vers le Chemin de la Mare, dont l'état s'est aggravé suite à l'épisode cévenol du 3 octobre dernier.

Un petit réseau d'eau pluviale a été ajouté après le croisement des Sausses suite à l'épisode cévenol afin de récupérer les eaux de ruissellement venant de l'Ehpad et du chemin des Sausses.

L'état actuel de la route doit permettre d'attendre l'aboutissement de la réflexion prochainement engagée par la Mairie et les riverains sur l'aménagement du chemin des Sausses.

Au niveau financier, l'ensemble du chantier a coûté 244 044,50€, soit 889€ de moins que le prévoyait le marché initial. C'est suffisamment rare pour être noté !

Le surpresseur (bâtiments et équipements) est revenu à 77 000€.

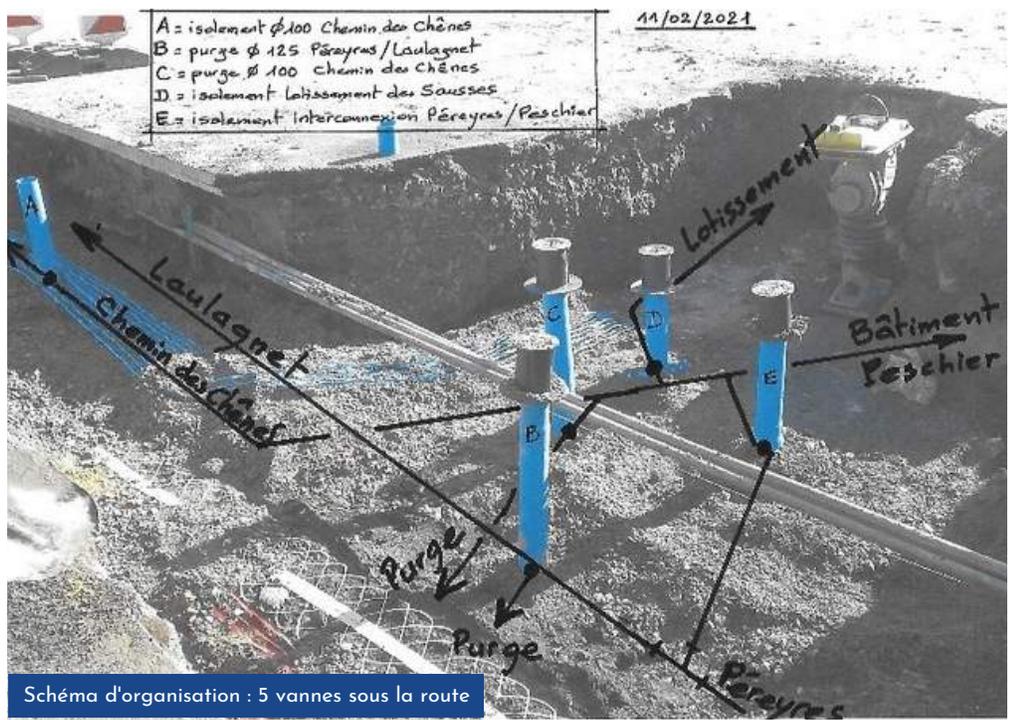


Schéma d'organisation : 5 vannes sous la route

La route, jusqu'au chemin des Chênes, a été regoudronnée en bicouche ainsi que sa partie supérieure, vers le Chemin de la Mare, dont l'état s'est aggravé suite à l'épisode cévenol du 3 octobre dernier.

Un petit réseau d'eau pluviale a été ajouté après le croisement des Sausses suite à l'épisode cévenol afin de récupérer les eaux de ruissellement venant de l'Ehpad et du chemin des Sausses.

L'état actuel de la route doit permettre d'attendre l'aboutissement de la réflexion prochainement engagée par la Mairie et les riverains sur l'aménagement du chemin des Sausses.

Au niveau financier, l'ensemble du chantier a coûté 244 044,50€, soit 889€ de moins que le prévoyait le marché initial. C'est suffisamment rare pour être noté !

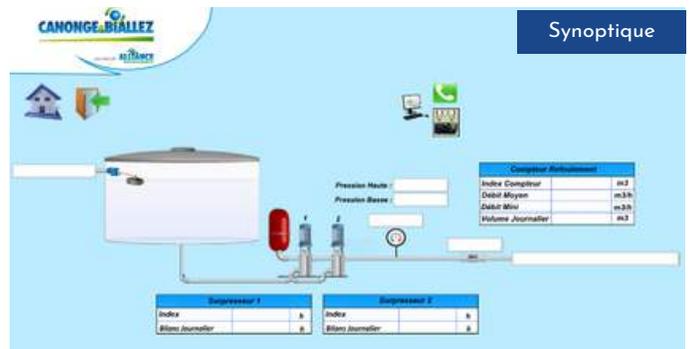
Le surpresseur (bâtiments et équipements) est revenu à 77 000€.



Pompes



Vanne/flotteur



Armoire électrique



Goudronnage en bicouche



Goudronnage en bicouche



Nouveau réseau d'eau pluviale



TRAVAUX

RD 19 - Route de la Souche : les travaux terminés et réceptionnés !

Commencés au printemps 2020, le chantier d'aménagement de la Route de La Souche (RD 19) est terminé pour le plus grand plaisir des automobilistes, cyclistes et piétons.

Ce nouvel aménagement nous ferait presque oublier l'ancienne chaussée fortement dégradée par les travaux antérieurs (enfouissement du réseau électrique 20 000 volts, tuyauteries d'eau), le passage des véhicules (PL et VL) et les travaux d'aménagement effectués depuis 2020.

Rappel chronologique des principales étapes du projet :

- Réalisation des réseaux d'eaux pluviales au 2ème trimestre 2020 ;
- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques de septembre 2020 à avril 2021 ;
- Réalisation des trottoirs à partir de mai 2021 ;
- Réalisation de la voirie en septembre 2021 ;
- Passage des câbles de téléphone en souterrain, raccordement, dépose des anciens câbles et des poteaux, depuis l'été 2021.

Nous allons revenir sur les 3 dernières étapes de ces travaux (les points précédents ayant déjà été traités dans des éditions précédentes du journal municipal) :

- Les trottoirs ont été phasés en 3 étapes :
 - Pose des bordures et des avaloirs d'eau pluviale : rabotage de la route, scellement des bordures ;
 - Bétonnage en béton désactivé (le béton désactivé est obtenu par pulvérisation d'un désactivant sur la surface fraîche d'un béton au moment du coulage pour éliminer la couche superficielle du mortier de surface le lendemain par de l'eau sous haute pression. Au final, on obtient un béton à l'aspect gravillonné) ;
 - Goudronnage des entrées de riverains.
- Les travaux de voirie se sont déroulés en 5 étapes :
 - Rabotage de la route ;
 - Reconstitution de la chaussée (calcaire concassé, compactage, imprégnation, grave bitume ½ chaussée) ;
 - Mise à la cote des bouches à clés (eau potable) et des regards d'égout tous remplacés ;
 - Enrobé final en une seule nuit ;
 - Marquage au sol / signalisation.
- Les travaux sur le réseau téléphonique, ont fait l'objet de 2 étapes :
 - Tirage des câbles dans les fourreaux souterrains et raccordement tableaux ;
 - Décâblage aérien et démontage des poteaux.

Par ailleurs, en cours de projet, 2 espaces verts ont pu être intégrés à l'aménagement dont un Rue de La Chavade, ainsi qu'une zone de déchargement temporaire.

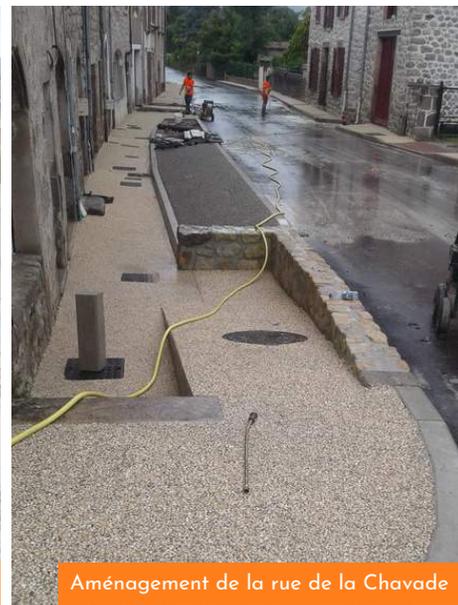
Rappelons également que ce chantier de longue haleine a pu être réalisé grâce à l'aide du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07), du Département de l'Ardèche - Service des Routes, et des entreprises locales et régionales.



Pose des bordures et des avaloirs



Mise en place du béton désactivé



Aménagement de la rue de la Chavade



Goudronnage des entrées de rivières



Rabotage de la route



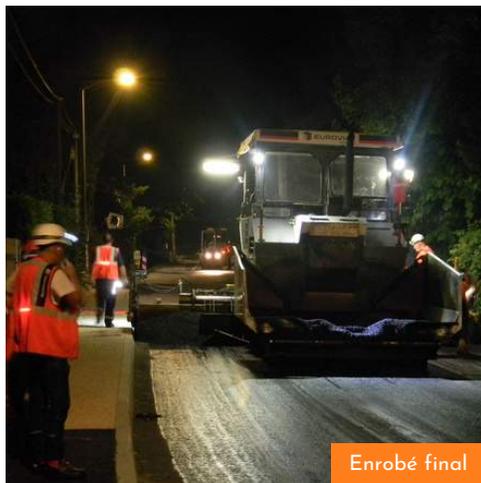
Reconstitution de la chaussée



Mise à la côte des regards d'égoût



Enrobé final



Enrobé final



Enrobé final



Marquage au sol / signalisation



Massif à végétaliser



Décablage

Le coût total des travaux est décomposé comme suit :

- 139 761€ HT sur le réseau pluvial ;
- 54 000€ HT sur les réseaux d'eau et d'assainissement (subventionné à 30% par l'Agence de l'Eau) ;
- 482 198€ HT sur l'enfouissement des réseaux secs (subventionné à 80% par le SDE07) ;
- 126 896€ HT sur l'aménagement des abords et trottoirs (subventionné à 30% par le Département) ;
- 184 958€ HT pour la chaussée de la route (subventionné à 100% par le Département).

Le montant total des travaux est donc de 987 813€ HT dont 426 901€ HT à charge de la Commune (57% de subventionnement).

À l'issue de ces travaux, la RD 19 a accompli une mue totale alliant à la fois sécurité des piétons, amélioration du cadre de vie, maîtrise de l'énergie et confort des automobilistes.

843 049€ HT
Dont 63% Commune

La 1ère phase des travaux de rénovation des Calades et du Donjon du Chastelas va pouvoir commencer !

Le lieu actuel

En passant par le quartier du Chastelas, on foule les pierres qui évoquent la mémoire de Jaujac.

Il s'agit de son plus vieux quartier, qui s'étage sur la colline au-dessus de la rive gauche du Lignon, avec ses rues tortueuses, ses calades, ses faïsses, ses vieilles maisons restaurées, et son reste de tour médiévale.



© ASV - Simon Bugnon



© ASV - Simon Bugnon

Au 12ème siècle une riche famille s'y installa et prit le nom du lieu : les "De Jaujac".

Ils firent construire un château dont il ne reste aujourd'hui qu'un pan de mur au sommet du quartier. Le château fut rasé au XVIe siècle.

Outre son intérêt patrimonial par la présence des vestiges du plus vieux des châteaux de Jaujac, le site de la tour du Chastelas offre également un excellent point de vue sur le village et les paysages qui l'entourent dont le château de Rochemure, le cône égueulé du volcan de Jaujac, et le massif du Tanargue.

Les problématiques

Suite à une succession d'interventions ponctuelles aujourd'hui vieillissantes en réponse à des besoins de différentes natures (viabilisation des voies, gestion de l'eau pluviale, clôture...), on constate un manque de cohérence d'ensemble et de continuité paysagère au Chastelas.

Nous y observons un patchwork de revêtements de différentes qualités, dégradés par l'usage et le temps, une succession d'escaliers et de pentes, des garde-corps peu homogénéisés, l'absence de caniveaux de conduite d'eau...

Par ailleurs, relativement confidentiel et emblématique du Chastelas, le belvédère du Donjon qui conclut la progression difficile dans les étroites calades piétonnes, mériterait d'être davantage mis en valeur, même si des aménagements ont déjà été faits dans le passé.



Le projet

Afin de proposer un espace public de qualité, à la mesure du patrimoine vernaculaire propre au Chastelas, la Municipalité souhaite ré-aménager en partie, ce vieux quartier.

La tranche 1 des travaux, qui devrait débuter dans les mois à venir, consistera à :

- Aménager l'espace public autour du Donjon en pierres sèches, sur une surface de 155m² : belvédère d'observation et d'interprétation du paysage volcanique de Jaujac, espaces verts...
- Reprendre la calade qui monte au Donjon sur un linéaire de 55m pour une largeur moyenne approximative de 2m, soit 110m².



Une deuxième tranche de travaux, dont des demandes de subventions sont en cours, consisterait à :

- Reprendre les calades qui traversent le vieux quartier sur un linéaire de 120m pour une largeur moyenne approximative de 2,5m, soit 300m².
- Reprendre les clôtures et murets.
- Multiplier les espaces verts et le mobilier urbain.



Les éléments financiers de la 1ère tranche



Les dépenses à engager sont les suivantes pour la 1ère tranche de travaux :

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
CALADE D'ACCES AU BELVEDERE DU DONJON	21 900€	39,3%	Demande de subvention PNR obtenue	20 000€	35,89%
MURS EN PIERRE SECHE	10 000€	17,94%	Aide obtenue Village de caractère – Département	20 000€	35,89%
CALADE DU BELVEDERE	20 520€	36,82%	Autofinancement commune	15 725€	28,22%
ECUSSON DE CALADE	3 305€	5,94%			
Total	55 725€	100%	Total	55 725€	100%

Des subventions ont d'ores et déjà été obtenues :

- De la part du Département dans le cadre de l'Appel à projet Villages de caractère : 20 000€
- De la part du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dans le cadre de l'Appel à projet Coup de pouce Pierres sèches : 20 000€

La partie financée par la Commune étant réduite à moins de 30%.

La pierre sèche, c'est quoi ?



Sentier caladé, ruelle pavée, terrasses, béalières irriguant les châtaigneraies... la pierre sèche fait partie du patrimoine culturel de l'Ardèche et témoigne d'un savoir-faire ancestral. Il s'agit de choisir puis d'agencer des pierres sans utiliser aucun autre matériau. Les structures en pierre sèche sont réalisées en parfaite harmonie avec l'environnement à partir des matériaux locaux.

Les murets de pierre accumulent la chaleur solaire pendant la journée et la restituent pendant la nuit, favorisant la croissance et le développement des plantes. Plus la planche est étroite, plus la terre et l'air ambiant se réchauffent, atout non négligeable pour l'agriculture de haute montagne. Cette technique évite aussi le ruissellement des eaux de pluies, freine l'érosion des sols et favorise une meilleure infiltration de l'eau de pluie indispensable aux cultures.

Aujourd'hui, ces constructions font face à l'abandon et risquent de disparaître de nos paysages.

Depuis une trentaine d'années, la pierre sèche et les patrimoines qui y sont attachés ont acquis une juste reconnaissance institutionnelle qui a notamment abouti à la création d'un Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) « ouvrier qualifié de la pierre sèche ». La technique de la construction en pierre-sèche est un patrimoine immatériel reconnu par l'UNESCO et c'est aussi l'identité des Monts d'Ardèche.

C'est à ce type de prestataire, que nous ferons confiance dans ce projet.

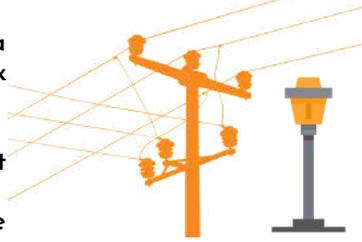


Des travaux d'enfouissement de réseaux de la Place Saint Bonnet jusqu'à Fabras, le long de la RD 5

En partenariat avec le Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE 07), la Commune lance des travaux d'enfouissement de la Place Saint Bonnet, jusqu'aux limites communales avec Fabras.

L'enfouissement consiste en la mise en souterrain des réseaux aériens existants :

- Les réseaux électriques ;
- Les réseaux téléphoniques et fibre ;
- Les réseaux d'éclairage public, avec un renouvellement du mobilier d'éclairage.



Les réseaux aériens constituent une pollution visuelle, avec leurs lots de poteaux en ciment et fils inesthétiques.

La mise en valeur du cadre de vie étant une préoccupation majeure du Conseil municipal, c'est naturellement que sont menés depuis des années ce type de « travaux d'effacements ».

Ont déjà ainsi été traités :

- L'allée du Pré du Comte ;
- La RD 19, de la Chavade jusqu'à la sortie d'agglomération ;
- Le Chambon ;
- Le Chastelas.

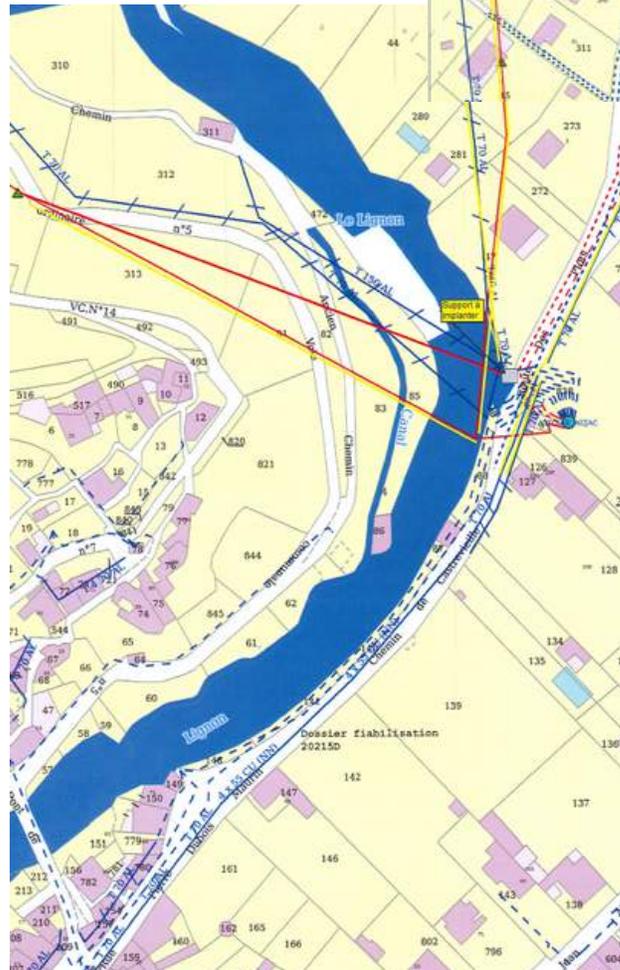
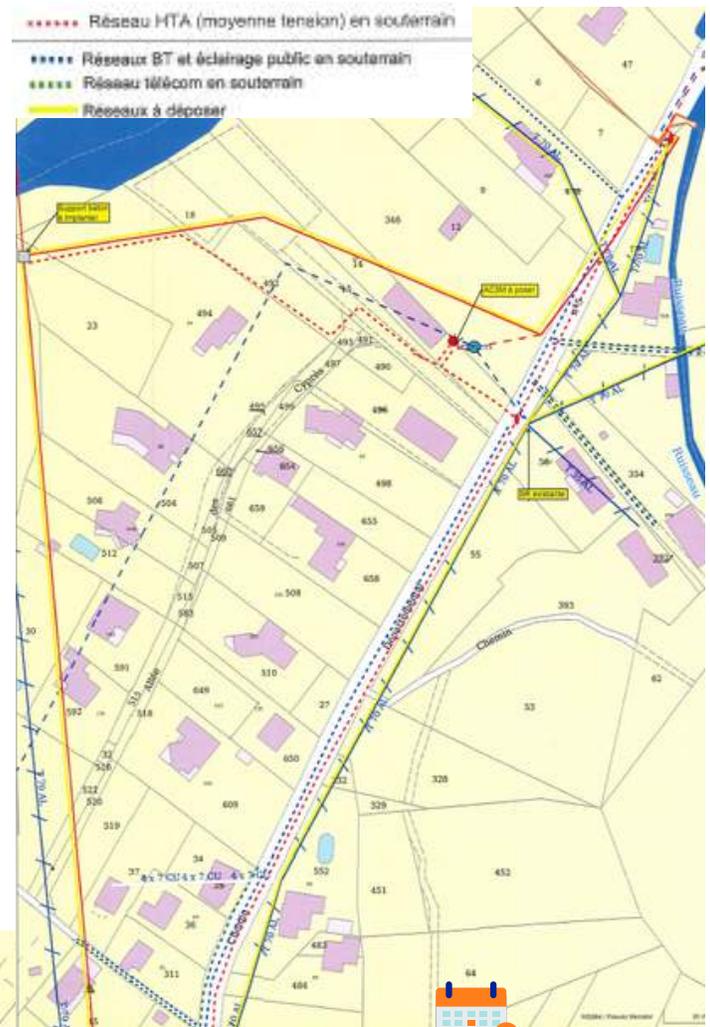
Ces travaux participent également, outre l'embellissement et la mise en valeur du village :

- au renforcement des réseaux ;
- aux économies d'énergies (utilisation de la technologie LED moins consommatrice pour les luminaires) ;
- et ils améliorent la sécurité du réseau, du matériel et des hommes contre les intempéries.

Après la fin de l'enfouissement des réseaux, nous entrerons dans la phase de mise en œuvre d'un cheminement piéton.



Il est en effet prévu de poursuivre la voie douce de Fabras.



Les travaux seront menés en 2 phases :

- La première concerne la rue Dubois Maurin, jusqu'à Sportissage ;
- La 2ème concerne Sportissage jusqu'aux limites communales avec Fabras.



Le plan de financement est le suivant :

- Phase 1 :
 - Réseau électrique : 52 000€ dont 0€ Commune ;
 - Infrastructure d'éclairage public : 16 000€ dont 8 000€ Commune ;
 - Infrastructure téléphone : 11 000€ dont 5 000€ commune.

Phase 2 :

- Réseau électrique : 405 000€ dont 100 000€ Commune (10 000€/an sur 10 ans en prêt à taux 0)
- Eclairage public : 43 000€ dont 22 000€ Commune
- Infrastructure Téléphone : 31 000€ dont 17 000€ commune.

Un plateau multi-sports en préparation sur l'ancien terrain de tennis



Les problématiques et le lieu actuel

Jaujac dispose aujourd'hui de quelques équipements sportifs et de loisirs :

- Un petit gymnase ;
- Une salle de dojo ;
- Un site de baignade ;
- Un parcours d'escalade ;
- Un terrain de tennis.



L'actuel terrain de tennis

Par ailleurs, il est à noter que si la Commune se charge de l'entretien du stade de football, elle n'en est pas propriétaire puisqu'il appartient à la Commune de Bobigny.

Si ces équipements sont intéressants pour une petite commune, toutefois, cela ne permet pas la pratique d'activités sportives comme le basket, le volley, le hockey, le badminton...

Dans le même temps, le terrain de tennis actuel est très vieillissant, si bien qu'une seule famille l'utilise durant la période estivale.



Un exemple de plateau multisports

Les orientations du projet

L'équipe municipale souhaite réaménager le court de tennis vétuste en véritable plateau multi-sport, afin de proposer aux jeunes de la commune, aux écoliers, aux associations sportives et clubs, ainsi qu'aux familles, un véritable espace intergénérationnel, pédagogique, ludique et sportif.

Afin que cet espace soit aussi convivial et familial, il sera en accès libre et accessible pour les personnes à mobilité réduite, imaginé comme un lieu de rencontres, d'échanges et de partage autour des valeurs positives véhiculées par le sport.

Une interaction privilégiée avec l'école publique sera recherchée, avec la mise en place de sessions de formation à destination des écoliers, pour l'utilisation de ce nouvel outil.

Enfin, l'aspect intergénérationnel est au centre du projet puisque la résidence de Rochemure (EHPAD) se situe à quelques mètres. D'ailleurs, il est imaginé dans les mois suivant la création du plateau multisports d'y adosser un parcours de sport-santé en étroite coopération avec le personnel médical.

Pour quel équipement ?

Le plateau multisports aura une taille importante pour ce type d'investissement : 36X18m, qui devrait permettre une utilisation densifiée.

Il permettra une offre diversifiée avec la pratique possible de plusieurs sports : football, basketball, handball, volleyball, tennis, badminton, futsal, hockey sur gazon, tennis ballon.

Pour ce faire, le terrain comprendra :

- Un revêtement en gazon synthétique ;
- Des cages de handball (2) ;
- Des paniers de basketball (6) ;
- Des cages de hockey (4) ;
- Un filet central ;
- Un panneau comprenant les règles à respecter.



Encore en attente du retour de différentes demandes de financements, le projet devrait aboutir en début d'année 2022. D'ores et déjà, la Région Auvergne-Rhône-Alpes y a apporté un soutien de 15 000€. Des subventions ont été demandées à l'Agence Nationale du Sport, à l'Etat et au Département.



La reprise de la dalle béton est estimée à 25 000€ HT et la création du plateau à 43 000€ HT.

Le contrôle des poteaux incendie

Dispositif de lutte contre l'incendie, les poteaux ou bouches d'incendie sont alimentés par le réseau souterrain d'eau potable sous pression à disposition des camions de pompiers.

La Mairie fait régulièrement inspecter les poteaux incendie que compte la commune. Le service est mutualisé à l'échelle de la Communauté de communes, par la Commune de Pont-de-Labeaume, qui a acquis le matériel de contrôle, et a fait suivre à l'un de ses agents la formation nécessaire.



A titre d'information, pour qu'un poteau incendie soit aux normes, il doit être capable de débiter 60 m³ d'eau par heure pendant 2 heures ! Ces 60 m³/heure correspondent eux à l'alimentation de deux grosses lances qui chacune projette 500 litres/minute ce qui correspond à 30 m³/heure. Autre obligation : la pression doit être d'au moins un bar pour maintenir la rigidité des tuyaux qui acheminent l'eau de l'hydrant jusqu'à la pompe refoulante de la motopompe ou de l'autopompe.

Ces vérifications ont pu entraîner de légères perturbations sur le réseau.

Pour réaliser cette mesure trois éléments sont nécessaires :

- une vanne de fermeture à treize tours,
- un appareil de mesure,
- un tuyau de diamètre 110 mm.



L'extrémité du tuyau de diamètre 110 mm est raccordée au poteau ou la bouche d'incendie. L'autre extrémité est raccordée à l'appareil de mesure capable d'enregistrer les valeurs de pression et de débit de manière simultanée. L'appareil de mesure est raccordé à la vanne de fermeture. Dès lors la manœuvre peut commencer !

La remise en peinture des marquages au sol des routes communales



En septembre - octobre, les agents municipaux ont entrepris la remise en peinture des principaux axes routiers de la commune.

Les travaux ont été réalisés sur une période importante à cause de la météo fluctuante. Ils ont été effectués avec une précision remarquable.

Les marquages au sol sur voie publique font intégralement partie de la signalisation routière. Ce sont des signalisations dites "horizontales".



Ces marquages sont de natures multiples : lignes (dis)continues, passages piétons, stop, cédez le passage, places de stationnement, arrêts d'autobus...

Ils contribuent à la sécurité routière ainsi qu'à l'ordre public. A ce titre, 69% des français jugent que le manque de lisibilité du traçage au sol est source d'insécurité sur la route.

L'installation de tables de pique-nique

Pendant le printemps, quand les températures appelaient de nouveau à pique-niquer, la Municipalité a procédé à l'installation d'une dizaine de tables de pique-nique dans le village. Il s'agit de développer la convivialité, le bien-être des habitants comme des touristes.

Ces tables ont été installées par les agents municipaux, et pour certaines entourées de pavés pour améliorer la dimension paysagère. Elles sont faites en Douglas provenant du Sud de la France. Elles sont labellisées PEFC, ce qui garantit que le matériau bois est issu de forêts qui sont gérées durablement.



La mise en accessibilité de la pizzeria



A la demande du nouveau locataire du commerce dont les locaux appartiennent à la Mairie, les employés municipaux ont procédé à la mise en accessibilité de la pizzeria.

Une rampe en bois qui s'intègre parfaitement à la terrasse.

La fontaine a fait "peau neuve"

Après une période estivale bien agitée, la fontaine a fait l'objet d'un grand nettoyage, orchestré par les agents municipaux.

Les pierres ont été nettoyées, et surtout le bassin vidé des algues et autres détritiques.



De nouveaux travaux pour l'amélioration et la sécurisation de l'accès au stade



La Commune de Jaujac a mené une nouvelle fois des travaux sur le chemin permettant l'accès au stade de football (chemin du Lignon) afin de faciliter le passage des véhicules.

Cette fois, c'est le virage problématique du croisement avec la RD 19 qui a été démolie puis reconstruite à un nouvel emplacement par les employés municipaux.

La Municipalité remercie le propriétaire du terrain qui a cédé une partie de sa propriété pour rendre cet aménagement possible.

La chaussée de la voie doit également faire l'objet d'une réfection à la fin du mois d'octobre.

Voilà qui devrait faciliter à la fois, la vie des supporters et des joueurs du Jaujac Sportif, toujours présents nombreux au stade Paul BIGILLON, et le passage des secours en cas de besoin.



De nouveaux panneaux de signalisation pour les parkings

Durant l'été, les employés municipaux ont procédé à l'installation de nouveaux panneaux afin de signaler de manière plus efficace les différents parkings du centre-bourg, notamment :

- l'école ;
- l'Allée du pré du comte ;
- ou encore le parking de l'entrée du PNR.

A noter également que depuis la suppression de la haie au Sportissage le long de la RD 5, le parking est très utilisé car on le voit !



Des opérations de fleurissement du village

Afin que notre village soit agréable à vivre, les employés du service technique municipal s'emploient à fleurir, à transformer ou à embellir, les divers massifs et jardinières de la commune.



D'un fleurissement purement esthétique, nous essayons de passer progressivement à un fleurissement raisonné gardant dans l'esprit cette recherche du beau tout en privilégiant les plantes et fleurs durables dans le temps.

Il s'agit notamment d'utiliser les associations de vivaces, d'arbustes, complétées par des plantes pluriannuelles pour éviter les renouvellements complets de massifs à chaque saison.

La sélection se porte également sur des variétés peu consommatrices en eau.





VIE QUOTIDIENNE

Commémorations du 8 mai 2021

Avec un public nombreux, nous avons célébré le 8 mai, le 76ème anniversaire de la Victoire, remportée par les armées françaises et alliées de 1945. Nous avons également rendu hommage aux morts du second conflit mondial.

76 ans plus tard, ce moment important de notre Histoire a appelé chacun d'entre nous au devoir de Mémoire.

La cérémonie s'est encore une fois tenue dans un format inédit, en comité plus restreint qu'à l'accoutumée. L'hommage aux morts a été rendu à travers un dépôt de gerbe au Monument du Souvenir par le Maire et le Président de la section locale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, Monsieur Dominique JONET.

S'en est suivie une minute de silence et la Marseillaise.

Merci aux anciens combattants, aux porte-drapeaux, aux élus, aux pompiers et à la gendarmerie pour leur présence.



Une nouvelle recrue à la Mairie !

Du nouveau au service administratif! Suite au départ de Manon DELFIEU vers d'autres horizons professionnels, Florence GREL est la nouvelle secrétaire de Mairie.

Agent titulaire depuis de nombreuses années à la Mairie de La Souche, poussée par l'envie d'évoluer dans une plus grande collectivité, elle a choisi de rejoindre la Commune de Jaujac.

Florence a intégré la Mairie en juillet au sein de l'équipe déjà en place, constituée d'Annick MAILLET et de Lisa GANDON. Elle interviendra dans de nombreux domaines : l'accueil du public, l'état civil, les questions juridiques, les démarches d'urbanisme, la comptabilité...

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux intempéries

La Commune de Jaujac a été très touchée lors de deux épisodes climatiques particulièrement marqués :

- Des orages et vents violents qui ont frappé le sud-Ardèche au mois de juin. Des arbres sont notamment tombés sur des toitures ou des véhicules.
- Des pluies très fortes au mois d'octobre. Des dégâts ont touché différentes routes communales, des murets...

La Mairie a formulé deux demandes distinctes d'arrêtés de catastrophe naturelle auprès de l'Etat.

- Pour cela, en juin, les services ont listé les différents propriétaires qui se sont présentés en Mairie, constatant des dégâts.
- En octobre, des entreprises sont intervenues pour estimer les coûts de réparation du patrimoine communal.



La Préfecture a adressé notre demande au Ministère de l'Intérieur, accompagnée d'éléments techniques.

Une commission interministérielle devra émettre un avis favorable ou défavorable à notre demande.

Si un arrêté interministériel était publié au Journal Officiel, et l'état de catastrophe naturelle reconnu au bénéfice de la commune, la Mairie informera les administrés ayant subi des dommages.

Ces derniers disposeront alors de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance afin d'être indemnisés.

La Commune pourra aussi être en partie remboursée des travaux sur son propre patrimoine.

Demande d'arrêté de catastrophe naturelle

*Vous avez subi des dégâts importants ?
Faites-vous connaître en Mairie*



Mairie de Jaujac

Le saviez-vous ?

Les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles ne sont pas assurables de façon traditionnelle. Les personnes sinistrées peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une indemnisation dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour bénéficier d'indemnisation dans ce cadre, les personnes sinistrées doivent donc :

- Déclarer l'évènement auprès de leur assurance dans les 5 jours suivant le sinistre ;
- Solliciter le Maire de leur commune pour qu'il transmette à la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au bénéfice de sa commune.



Elections départementales et régionales du mois de juin 2021



Dans le cadre de la campagne des élections départementales, et à la demande des candidats, la Municipalité a reçu deux binômes :

- Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY
- Madame Karine ACASSAT et Monsieur Dominique FIALON.

Après avoir exposé leurs programmes respectifs, les élus municipaux ont pu échanger sur les projets en passe d'être lancés et les problématiques inhérentes à une commune rurale : offre de soins, développement économique, aides aux collectivités, téléphonie, numérique, maintien des services publics...

Quelques jours plus tard, les urnes ont rendu leur verdict.

Voici les résultats à Jaujac :

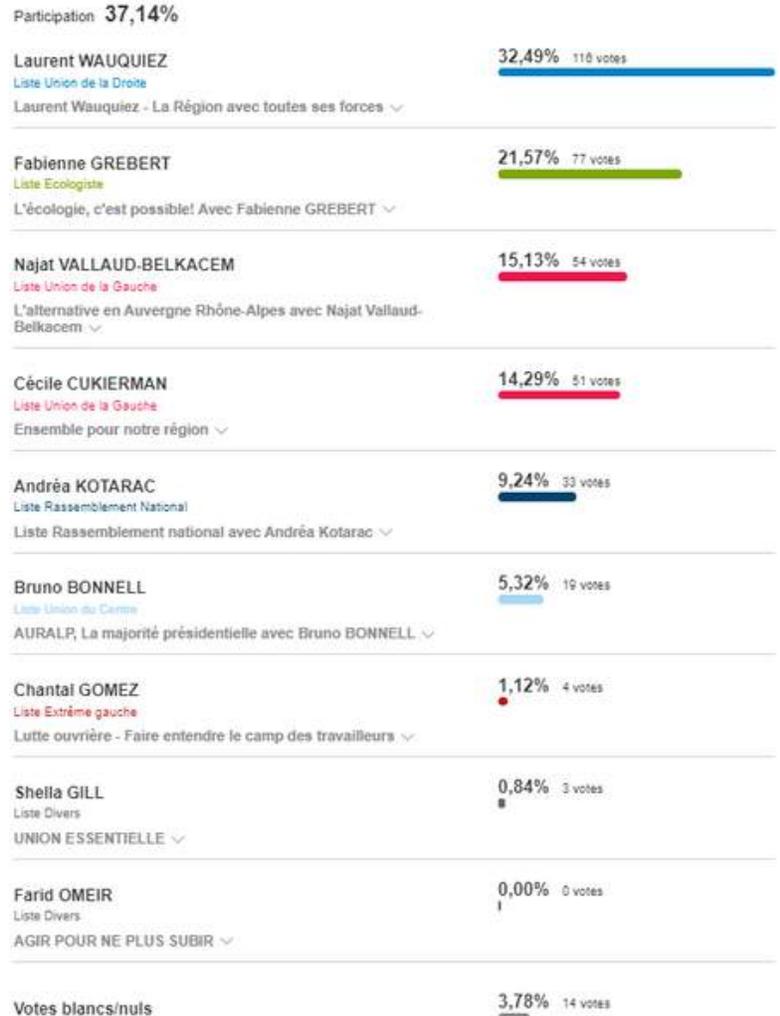
Résultats des élections départementales - 1er tour



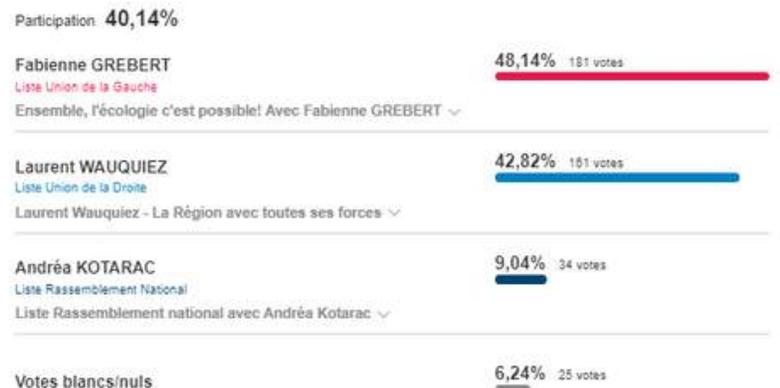
Résultats des élections départementales - 2ème tour



Résultats des élections régionales - 1er tour



Résultats des élections régionales - 2ème tour



Jaujac : 3ème village préféré de l'Ardèche !

Notre village a fait partie des 6 villages finalistes ardéchois au grand concours organisé par le Dauphiné Libéré : "Quel sera votre village préféré de l'Ardèche et de la Drôme".

Durant le mois de avril, les rédactions départementales du Dauphiné ont pris la route et la plume pour mettre en lumière chacune des six communes dans leurs différentes éditions :

- Jaujac ;
- Balazuc ;
- Labeaume ;
- Saint-Vincent-de-Barrès ;
- Boucieu-le-Roi ;
- Chalencon.

Après une large présentation des atouts des villages, un vote a eu lieu durant les mois d'avril et de mai.

DRÔME ET ARDÈCHE



Village de caractère de 1 200 habitants en Ardèche, Jaujac assume le poids géologique des coulées basaltiques et des jeunes volcans d'Ardèche. Actif et attractif, il reste ouvert à la promenade et à la balnade.

U n hivers, un paysage de caractère. Un beau village fortifié. L'Ardèche des sources et volcans, ce n'est ni en creux ni en montagne ardéchoise, ni vraiment le bassin d'Ardeche. À 430 mètres d'altitude, l'un de ses fleurons, Jaujac, reste attractif grâce à ses commerces, égayés avec ses restos au caractère et sa grande fête autour du 15-Août. Mais toujours ouvert sur la balade en loft, l'agglomération. À deux pas de la place Saint-Benoît, en s'élevant vers le Chastelas, le vieux village, un simple regard permet d'apprécier le décor.

« Au carrefour de trois climats Christian Buis, président de l'Association locale Histoire et patrimoine de l'ancien mandement de Jaujac, prend le temps d'administrer les montagnes envoutées. Avec des sommets entre 1 000 et 1 500 mètres d'altitude, la chaîne du Taurage veille sur son bien. « Tous les ans un carrefour de trois

climats, méditerranéen, semi-méditerranéen et continental. Le Taurage tire son nom du lieu celtique Tauraco. Arga (le dieu du tonnerre), il symbolisait que l'on ait sur ces sommets l'une des plus grosses pluviométries « Si les épisodes orageux déchaînent leur colère plus haut, Jaujac semble comme à l'abri. Sous un soleil regard protecteur.

Séjour de Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le domaine de Buchemerie offre de beaux espaces pour la promenade. Il rappelle l'héritage de la castellanerie de l'évêque. Il annonce le chemin vers la Compe de Jaujac. N'y voyez pas une allégorie sportive mais une maîtrise ancienne, quelques pentes douces à gravir pour entrer au cœur du village de Peuchier. Christian Buis joue le guide : « Il est de type strobilié, vieux de moins de 20 000 ans, ce qui fait de lui un des derniers volcans en activité de France, avec sa source d'eau minérale sulfatée et ferrugineuse. « La journée du 10 août lui est consacrée avec piperoie, musette et groupes folkloriques.

« Un extraordinaire caractère géologique. Le Peuchier attire les curieux, les frères de géologie. Qui provient d'ailleurs plus satellite

leur savoir en s'intéressant aux coulées localisées que Jaujac partage avec sa voisine Fabras sur 3 km, « les plus belles d'Europe » selon le Touring club de France.

Notre guide l'explique : « Il y a une extraordinaire variété géologique dans la vallée de Li-gren. Nous avons une opposition entre granite et basalte. Jaujac est un lieu de stage important pour l'école de Géologie de Nancy depuis très longtemps. « Une attraction de plus que ne remarquent peut-être pas les touristes férus de temps-pas. Ici, le Lignon offre un grand, ses petites plages plus ou moins secrètes, plus ou moins accessibles. L'été est chaud à Jaujac, ce qui peut multiplier la population par cinq ou six entre juillet et août.

À Jaujac, il fait bon vivre les pieds dans l'eau au dans le nord. Au centre du village, à deux pas de l'église, c'est la place où devient le poussoir, le centre de vie. Parfois des pétanques, courtoisie par les tables et au terrasses, le Champ-de-Mars et la fontaine rejoignent toutes les générations. Pour jouer, d'arriver ou passer du bon temps Chalencon. « Quand on vit à Jaujac, on ne revient pas »

S.B. (avec Michel AZAR)

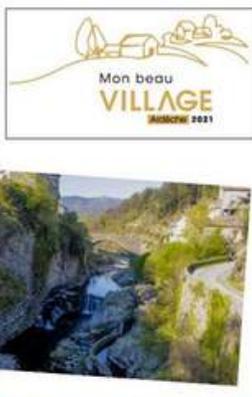
Soudain, en 1963, un avion s'écrase dans le village...



Le mardi 5 novembre 1963, un épisode orageux s'abat sur Jaujac. Le Gloster Javelin 3, un chasseur biplan, partant de Chagny pour se rendre en Angleterre après une escale à Orange (Vaucluse), à 11 h 40, se sifflonne puis se brise. L'engin s'écrase à Jaujac. Trois personnes s'étaient décollées. La rue de Champ-de-Mars avait pratiquement disparu. Les témoignages d'habitants parlent d'une scène ressemblant à un bombardement pendant la guerre. Deux minutes furent silencieuses. Les deux passagers de l'avion avaient réussi à s'échapper. Le pilote se retrouva à La Soucie (à 6 km), le navigateur fut retrouvé dans le banneau des Roudils, accroché pendant une heure dans un arbre. « On démolissait facilement cinq victoires dans le village, des Ta-milles Cruzet et Saucou, écrasés sous des tonnes de pierre.

S.B. (avec Michel AZAR)

À VOUS DE VOTER



LE CHASTELAS, POUR L'HISTOIRE

C'est un quartier pittoresque, en étages, que l'on atteint en traversant le pont romain, qui soit dit en passant ne le serait pas vraiment. De là, en prenant quelques marches de la cascade, le vie panoramique en est plein les yeux. Le Taurage à droite, le volcan en face, et l'impression de l'horizon pour river. Le Chastelas, c'est le cœur du village historique, au bord du ruisseau Lignon, il fait des courbes bouillonnantes. Il y est ici, l'été, un château, des tours, un donjon, 510 ans sont attestés par plus que des ruines, l'aspect demeure. Le Chastelas, c'est la base de l'histoire, la beauté du paysage, l'identité des Jaujacquois.

À VOUS DE VOTER

La première phase de notre concours est terminée. Le jury a désigné les six villages finalistes dans votre département. Pour l'Ardèche, il s'agit de Balazuc, Boucieu-le-Roi, Chalencon, Jaujac, Labeaume et Saint-Vincent-de-Barrès.

Durant ce mois d'avril et jusqu'au début du mois de mai, nos rédactions départementales prendront la route et la plume pour mettre en lumière chacune de ces six communes.

Nous vous proposons aujourd'hui de découvrir ou de redécouvrir le village de Jaujac.

Vous pouvez d'ores et déjà voter sur notre site internet ledauphiné.com pour le village que vous préférez dans votre département (un vote par personne), et ce jusqu'au 14 mai.

Vous allez ainsi élire votre grand favori. Tous les villages qui auront la faveur des votants recevront un premier prix départemental et le droit de accéder à la grande finale "Mon beau village 2021". Ainsi, début juin, les trois communes ayant gagné les votes départementaux sur la zone de diffusion du Dauphiné Libéré et du Progrès auront droit à un nouveau coup de projecteur, avant votre grand vote final. Celui qui décrochera le grand gagnant régional. Le premier dans un concours de ce type !

© Concours réservé aux villages de moins de 1 000 habitants des départements concernés par Le Dauphiné Libéré en région Auvergne-Rhône-Alpes (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie) et Le Progrès (Ain, Loire, Haute-Loire et Rhône).

DRÔME ET ARDÈCHE

CONCOURS Voici les douze villages en lice après la décision du jury. Désormais c'est à vous de jouer !

Quel sera votre village préféré de l'Ardèche et de la Drôme ?



DANS L'ARDÈCHE

LABEAUME

Labeaume est un village de Sud-Ardèche classé de caractère. Pittoresque, il domine sur une rivière du même nom. Photo Le D.L./Marie BARRÉ

BALAZUC

Balazuc, déjà l'un des plus beaux villages de France, semble comme accroché à son rocher. Photo Le D.L./Marie BERNARD

BOUCIEU-LE-ROI

Entre Boucieu village de caractère, Boucieu la Jérusalem de l'Ardèche et Boucieu le village aux mille secrets, ce joyau verdoyant porte les marques de son histoire dans ses pierres. Photo Le D.L./Marie BERNARD

CHALENCON

Sur le bord méridional du plateau de Vernoux, le village de granit de Chalencon se dresse avec élégance. Photo Le D.L./M.C.

JAUJAC

Entouré par les serres cévenoles, niché entre le plus jeune volcan d'Ardèche et de longues coulées basaltiques, Jaujac enchante le visiteur par la beauté de ses sites. Photo Le D.L./Marie BERNARD

SAINTE-VINCENT-DE-BARRÈS

Le village de Saint-Vincent-de-Barrès se situe dans le sud-est de l'Ardèche. Village fortifié et ruines moyenâgeuses. Photo Le D.L./M.C.

Les internautes ont élu Balazuc plus beau village de l'Ardèche. Il sera le représentant du 07 pour la grande finale régionale.

Jaujac se classe honorablement en 3ème place, soit sur le podium ! Certains, probablement un peu chauvins ont fait remarquer que Jaujac était animé TOUTE l'année !

Dans les autres départements

- En Savoie
 1. Bonneval-sur-Arc (3 046 votes)
 2. Chanaz (2 960 votes)
 3. Arèches-Beaufort (2 390 votes)
 4. Sééz (920 votes)
 5. Jongieux (693 votes)
 6. Sainte-Hélène-du-Lac (511 votes)
- En Haute-Savoie
 1. Samoëns (4 573 votes)
 2. Yvoire (4 451 votes)
 3. Combloux (3 164 votes)
 4. Le Grand-Bornand (2 922 votes)
 5. Abondance (2 531 votes)
 6. Talloires-Montmin (1 874 votes)
- En Isère
 1. Pont-en-Royans (2 252 votes)
 2. Crémieu (2 211 votes)
 3. Besse en Oisans (1 973 votes)
 4. Saint-Antoine-l'Abbaye (1 666 votes)
 5. Mens (1 324 votes)
 6. La Côte-Saint-André (1 215 votes)

Téléphonie mobile : des perspectives d'amélioration



Soucieuse que les technologies de la communication soient accessibles sur l'ensemble de la commune de Jaujac, la Municipalité a entrepris de nombreuses actions pour être desservie décentement.

Dans le dernier journal municipal, nous avons fait état de notre demande auprès de la Préfecture de l'Ardèche dans le cadre des opérations d'amélioration de la couverture de téléphonie mobile en zone rurale. La Mairie avait alors cartographié et transmis à la préfecture l'ensemble des zones blanches du territoire communal.

Suite aux analyses de ces informations et une étude radio, ce manque a bel et bien été confirmé. Si nous nous y attendions... il s'agissait toutefois d'un préalable imposé pour des travaux de couverture réseau.

Depuis, nous avons obtenu que le secteur de Jaujac soit identifié dans le prochain arrêté ministériel définissant la liste des zones à couvrir obligatoirement par les opérateurs de radiocommunications mobiles.

Par ailleurs, une réfection de l'antenne existante sur la route de la Croix de Millet a été effectuée, à la demande de la Mairie. Le matériel, plus récent, offre une meilleure couverture.

Le réseau de téléphonie fixe : une honte !



Malgré de multiples relances adressées à l'opérateur historique en cas de détérioration de ses équipements, rien n'y fait ! On attend parfois des mois la remise en état de poteaux, après maintes et maintes signalisations...



A l'invitation des parlementaires de l'Ardèche, et du Président du Conseil Départemental, le Maire a ainsi cosigné une tribune pour dénoncer les dysfonctionnements, et l'attentisme dont fait preuve, depuis bien trop longtemps, Orange.

Le texte a été adressé au Président de la République, au Premier Ministre et au Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique, ainsi qu'au PDG d'Orange.

Depuis, le Premier ministre a fait les annonces suivantes dans la Drôme :

- 10 millions d'euros supplémentaires vont être alloués à 17 territoires prioritaires dont celui de l'Ardèche.
- Orange s'engage à apporter une solution dans les 24h en cas de coupure : notamment en apportant une solution de téléphonie satellitaire en mairie dans les zones où il n'y a pas de réseau mobile.
- Orange va augmenter ses effectifs de 30% au niveau national pour pallier les situations de crise. 123 personnes vont être embauchées dans les départements en tension.
- Enfin des comités départementaux en lien avec la préfecture seront mis en place pour apporter une vision plus locale des problèmes de téléphonie et d'Internet.

S'il s'agit d'un premier pas, l'Etat doit aller plus loin pour garantir l'universalité réelle du service téléphonique.



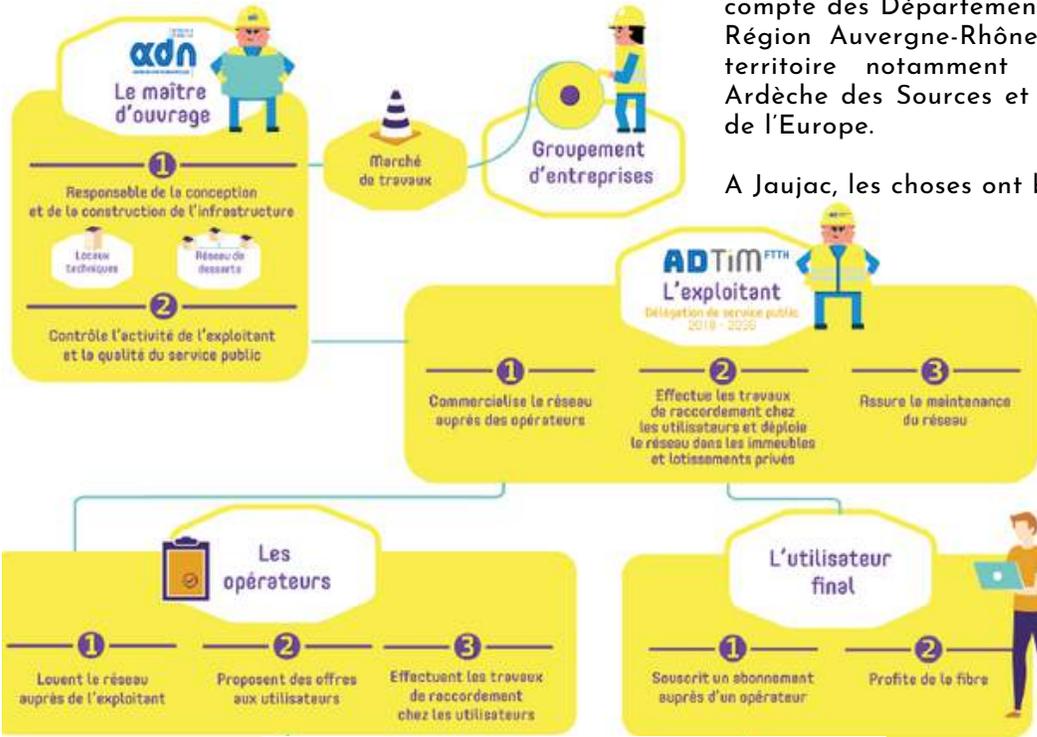
La Fibre : ce serpent de mer qui pourrait arriver au 3ème trimestre 2022

Un nouveau support pour le réseau de télécommunication



C'est dans les années 1960-1970, il y a de cela plus de 50 ans, que le réseau téléphonique a été déployé sur l'ensemble du territoire pour permettre à tous les habitants de disposer du téléphone à leur domicile puis dans un second temps d'un accès à internet. Depuis, les technologies ont fortement évolué même si nous pouvons déplorer par ailleurs la qualité du service ! Le projet de déploiement de la fibre en Drôme-Ardèche est donc le plus grand chantier d'infrastructures sur nos territoires depuis l'arrivée du téléphone.

Qui fait quoi ? Et on en est où ?



Le projet est piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment votre Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, avec le soutien de l'État et de l'Europe.

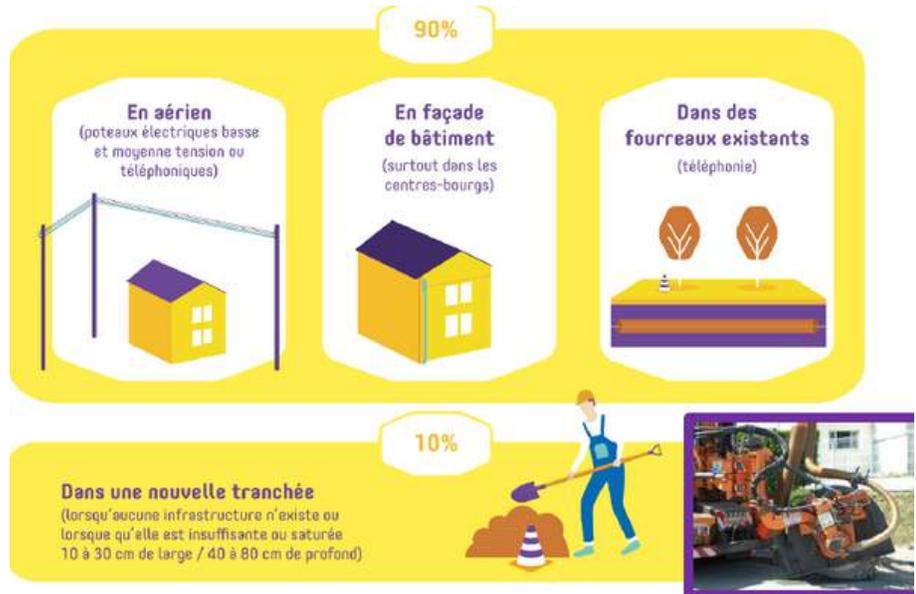
A Jaujac, les choses ont bien avancé :

- La réception des travaux du local fibre de Jaujac a eu lieu le 6 octobre 2020 et cet évènement a fait l'objet d'un article dans votre journal municipal de novembre 2020. C'est dans ce local que sera raccordé chaque abonné au réseau de son opérateur.
- ADN a mené des études prospectives pour déterminer où pourra passer la fibre dans le réseau de fourreaux enfouis existants sur la commune et en aérien lorsque cela n'est pas le cas.
- Dans l'été 2021 et en septembre, des travaux de génie civil et d'élagage d'arbres ont été effectués.

Quelle suite ?

Les travaux de câblage et la réalisation de branchements optiques vont bientôt pouvoir commencer. Pendant cette phase de 6 à 9 mois environ, le groupeement d'entreprises Axione / Bouygues, va réaliser plusieurs opérations :

- Des travaux de génie-civil : réhausses de chambres, réparation de réseaux souterrains cassés, consolidation et remplacement de poteaux des réseaux électriques et téléphoniques, création de tranchées pour poser de nouveaux fourreaux lorsque c'est nécessaire ;
- des travaux de câblage en aérien sur les poteaux et en souterrain dans les fourreaux ;
- la réalisation des branchements optiques (soudure des fibres) dans les boîtiers et locaux techniques du réseau.



La Mairie a veillé à ce que toutes les habitations jaujacquoises soient éligibles, ce qui n'était pas gagné dans les hameaux les plus reculés.

La Municipalité a par ailleurs demandé à ADN de se montrer vigilant à ce que l'implantation de nouveaux poteaux disgracieux soit évitée. Alors que la Mairie fait de gros efforts pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, ce n'est pas pour voir fleurir de nouveaux poteaux !

Préparez-vous !

Pour assurer un raccordement de votre logement réussi à la fibre, vous pouvez d'ores et déjà vous préparer.

La fibre empruntera le même chemin que votre ligne téléphonique. L'accès doit être dégagé et propre.

Certains d'entre vous ont peut-être d'ailleurs déjà reçu un document d'information sur le projet ainsi qu'une demande d'autorisation de passage formalisée dans le cadre d'une convention précisant les travaux à effectuer.

Il est important que ces conventions soient acceptées et signées par les propriétaires, car elles conditionnent le raccordement de l'habitation mais également de tout un groupe d'habitations ou d'un hameau.

Pour les immeubles, lotissements et bâtiments équipés en façade, une convention doit être signée entre l'exploitant des futurs réseaux (l'entreprise ADTIM FTTH) et le propriétaire du logement.

La commercialisation

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, qui commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

A l'ouverture commerciale de notre commune, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un des 10 opérateurs FAI disponibles sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.



- ◆ Vérification des adresses de chaque logement.
- ◆ Repérage des réseaux aériens et souterrains existants (téléphoniques et électriques).
- ◆ Tracés définitifs du futur réseau fibre.



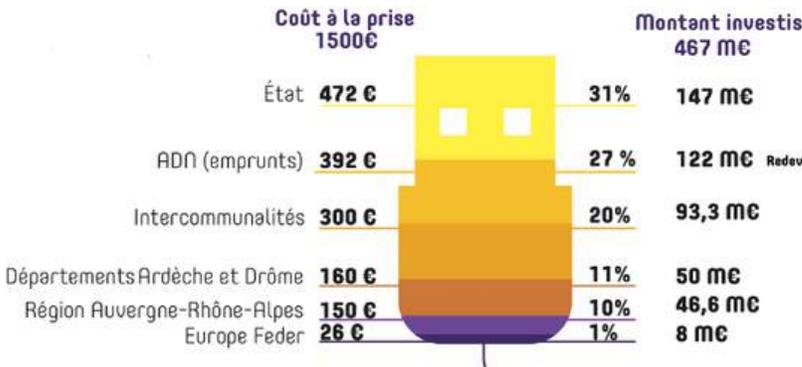
- ◆ Installation des locaux techniques et des armoires de rue.
- ◆ Déploiement de la fibre :
 - en aérien, sur des poteaux existants, à remplacer ou à implanter.
 - en souterrain, dans des fourreaux existants ou dans de nouvelles tranchées.



- ◆ Installation des opérateurs dans les locaux techniques.
- ◆ Activation de leurs offres.



- ◆ Souscription d'une offre auprès d'un des opérateurs présents.
- ◆ Installation de la fibre dans le logement (pose d'une prise terminale optique).



Un financement majoritairement public !

Pour équiper l'ensemble de l'Ardèche et de la Drôme en très haut débit et amener la fibre, 480 millions d'euros seront nécessaires.

Cet investissement conséquent est partagé par les Départements, la Région, l'Etat, l'Europe et les intercommunalités dont bien entendu la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Un meilleur service à des coûts sensiblement identiques

Lors d'une ouverture de la commercialisation des raccordements, les habitants des logements éligibles pourront contacter les différents opérateurs grand public tels qu'Orange, SFR, Bouygues, Free... pour négocier une offre de service. Si l'on se base sur les conditions connues à ce jour dans les communes qui bénéficient déjà d'un raccordement fibre optique, les tarifs de frais d'accès au service et d'abonnement sont relativement proches de ceux pratiqués sur l'ancien réseau.



Télécharger un film en 6 minutes

+ d'1 heure avec l'ADSL



Transférer 100 photos en 28 secondes

+ de 5 minutes avec l'ADSL



Temps de réaction de 2 millisecondes sur un jeu en ligne

+ de 30 millisecondes avec l'ADSL



Quelques chiffres

- Un grand projet de solidarité territoriale basé sur la péréquation autour d'un coût péréqué de 1500€ par ligne ;
- 97% des foyers et entreprises desservis d'ici 2025 ;
- 311 000 « lignes » à construire, 16 000km de fibre à déployer ;
- Un débit beaucoup plus élevé et stable : 100 Mbit/s, 200 Mbit/s voire plus de 1Gbit/s (soit 1000 fois les débits actuels) selon l'abonnement (moins de 30 Mbit/s pour l'ADSL).

Un nouveau service pour l'éducation des chiens

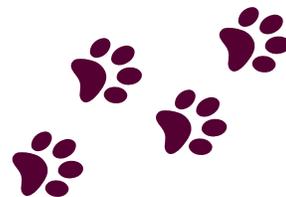
Une nouvelle entreprise est née à Jaujac : Equi'Libre Canin.

Madame Emmeline DUCA vous propose :

- d'éduquer les chiens à domicile,
- de leur rendre visite en cas d'absence,
- mais également la livraison d'aliments de qualité.



Pour davantage d'informations : www.equilibrecanin07.com



Un nouveau propriétaire pour la pizzeria "El Diablo"



La pizzeria El Diablo, anciennement le Diablotin, a ré-ouvert ses portes au début de l'été.

Un jeune couple, Veronica et Cyril, a souhaité relancer l'affaire. Le commerce est idéalement situé face à la Place de Jaujac, les locaux appartenant à la Commune.

Cyrille vient du Var mais a des racines familiales à Meyras, et Veronica a changé de métier pour suivre son compagnon.

Outre les traditionnelles pizzas, les nouveaux propriétaires proposent des plats à emporter



Ils sont ouverts tous les soirs à partir de 17h30.

La Patate du forain s'est installée à la Place St Bonnet



Une petite carriole de forain rouge intitulée La Patate du forain, fait la joie des nombreux touristes et habitants depuis quelques mois.



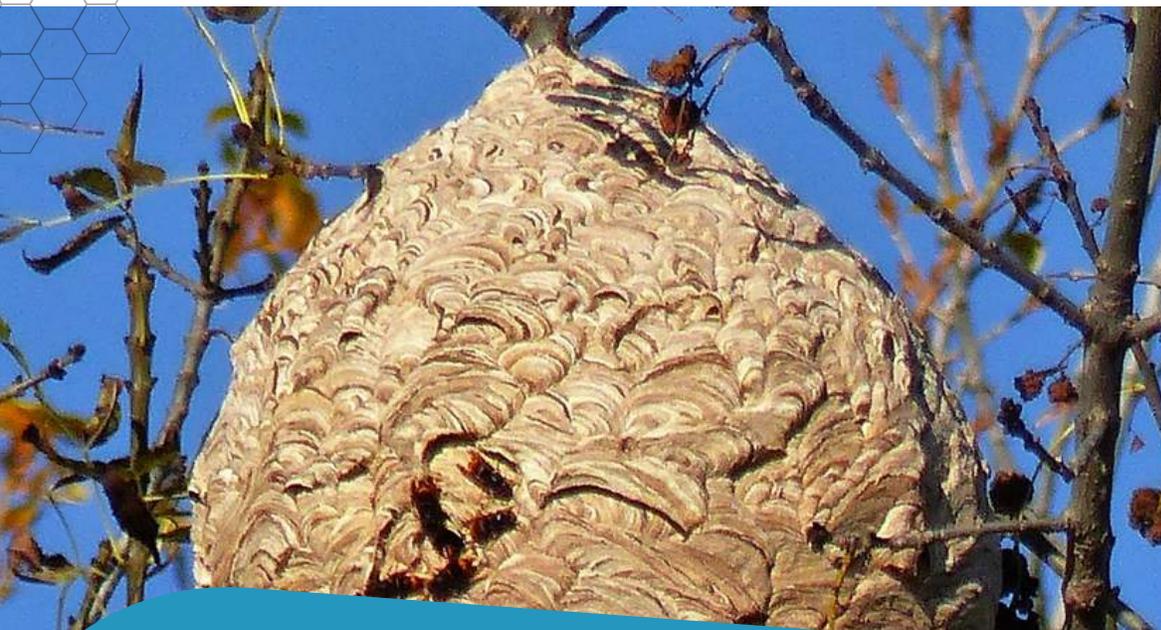
Le concept de la Patate du forain : vendre des cornets de frites, avec des produits de qualité, et sous une cuisson toujours parfaite !



Ce nouveau commerce est situé devant la brasserie artisanale Drac, qui a fait l'objet d'un récent article dans le journal municipal. Cette dernière connaît elle aussi, une éclatante réussite.

Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche



Frelon européen



Frelon asiatique



Nid primaire



Frelon asiatique Reine : 24-32 mm Ouvrière : 17-26 mm Mâle : 19-27 mm	Frelon européen Reine : 27-39 mm Ouvrière : 19-30 mm Mâle : 21-31 mm
---	--

PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 Vous découvrez un nid de frelon asiatique : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m
- 2 Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : **lefrelon.com**
En cas de besoin, téléphonez au : 06 08 92 26 67
- 3 Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes



LeFrelon
Signaler les frelons asiatiques

Barnas - Burzet - Chirois - Fabras - Jaujac - Lalevade - La Souche - Mayres - Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres - Pont-de-Labeaume - Prades - Saint-Cirgues-de-Prades - Saint-Pierre-de-Colombier - Thueyts -

Tél : 04 75 89 01 48



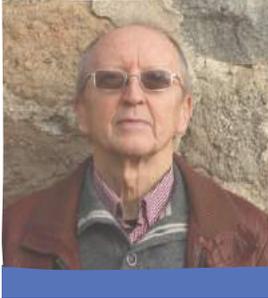
VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



Marion HOUETZ

Maire de Jaujac

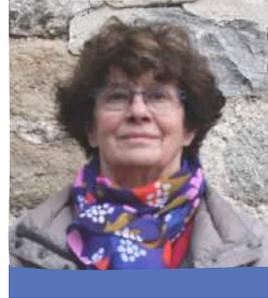
Responsable du Pôle Attractivité, Finances et ressources humaines, Engagement citoyen, Gestion du patrimoine communal
Vice-présidente de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans à l'Environnement, l'Agriculture, et la Maison de santé



Guy BOUCHER

1er Adjoint

Responsable du Pôle Transitions, Aménagements, Gestion des équipes techniques et des travaux, Tourisme et démarche Village de caractère



Henriette TELLIER

2ème Adjointe

Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



Nicolas MARTIN

4ème Adjoint

Responsable du Pôle Aménagement du territoire, Urbanisme, Gestion de la régie eau et assainissement
Conseiller délégué de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans aux Sports et Equipements sportifs



Joceline CHAMODON

3ème Adjointe

Responsable du Pôle Social, Inclusion



Jean-Christophe ROUDIL

Conseiller municipal

Délégué à l'Agriculture et à l'économie circulaire
Coresponsable pour l'Environnement et la Gestion de la Bastide



Patricia BERTHON

Conseillère déléguée

Responsable de la Communication et Evènementiel
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, les Mobilités



Patrick ROUVIERE

Conseiller municipal

Délégué aux Associations culturelles
Coresponsable pour les Travaux



Aurélie LEYNAUD

Conseillère municipale

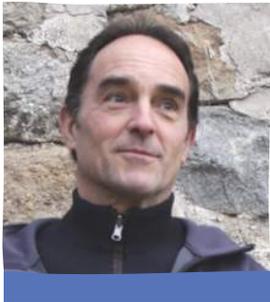
Déléguée à l'Ecole, au Conseil municipal des jeunes
Coresponsable pour la Démocratie participative et le Social



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
 Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes
 Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Evènementiel



Marie ESNAULT
Conseillère municipale
 Déléguée aux Commissions extra-municipales, au budget participatif
 Coresponsable pour la Démocratie participative, le Tourisme, et l'Eau



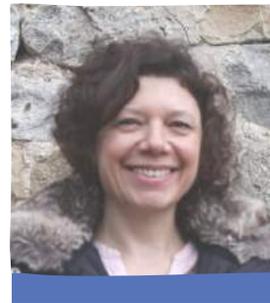
Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
 Délégué à l'Environnement
 Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



Christine MOURARET
Conseillère municipale
 Déléguée aux Mobilités et à l'Inclusion numérique
 Coresponsable pour l'Evènementiel et la Gestion des équipes techniques



Denis DJERANIAN
Conseiller municipal
 Délégué à la Culture
 Coresponsable pour le Tourisme et l'Evènementiel



Laurence CAUDRON
Conseillère municipale
 Déléguée à la Jeunesse
 Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme

NOTRE SUPPLÉANTE



Magali MUSSO-TARASCO





COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

1) Démission de Mr DEGUILHEN Daniel de son poste de 1er adjoint et de son poste de conseiller municipal

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la démission de Monsieur DEGUILHEN Daniel de son poste de 1er adjoint et de conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par Monsieur le Préfet, le 30 mars 2021. Il a été remplacé à son poste de conseiller municipal par Monsieur DJERANIAN Denis à compter de cette date.

Le Conseil municipal :

- Décide l'élection d'un nouveau 1er adjoint ;
- Demande à Madame le Maire de procéder à l'élection du 1er adjoint.

2) Élection du 1er adjoint

Est candidat : Mr BOUCHER Guy

Nombre de votants : 13 ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13 ;

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés : 13 ;

Majorité absolue : 7.

Monsieur BOUCHER GUY a obtenu 13 voix.

Monsieur BOUCHER GUY est désigné en qualité de 1er adjoint au Maire.

3) Vacance poste de 4ème adjoint

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que suite à l'élection de Monsieur BOUCHER Guy au poste de 1er adjoint, l'ordre des adjoints est le suivant :

- 1er adjoint : Mr BOUCHER Guy ;
- 2ème adjointe : Mme TELLIER Henriette ;
- 3ème adjointe : Mme CHAMODON Joceline ;
- 4ème poste d'adjoint : vacant.

Compte-tenu de l'importance de l'activité municipale, Madame le Maire propose de pourvoir le dernier poste d'adjoint.

Le Conseil municipal :

- Décide l'élection d'un 4ème adjoint .
- Demande à Madame le Maire de procéder à l'élection du 4ème adjoint.

4) Élection du 4ème adjoint

Est candidat : Monsieur MARTIN Nicolas

Nombre de votants : 13 ;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13 ;

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1 ;

Nombre de suffrages exprimés : 12 ;

Majorité absolue : 7.

Monsieur MARTIN Nicolas a obtenu 12 voix.

Monsieur MARTIN Nicolas est désigné en qualité de 4ème adjoint au Maire.

L'ordre des adjoints est donc le suivant :

- 1er adjoint : Mr BOUCHER Guy ;
- 2ème adjointe : Mme TELLIER Henriette ;
- 3ème adjointe : Mme CHAMODON Joceline ;
- 4ème adjoint : Mr MARTIN Nicolas.

5) Membres de la commission d'appel d'offres

Par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil municipal avait désigné en tant que président de la commission d'appel d'offres Monsieur DEGUILHEN Daniel. Suite à sa démission, Madame le Maire souhaite prendre la présidence de la commission d'appel d'offres et que les membres titulaires et suppléants désignés le 8 juin 2020 conservent leur poste.

Le Conseil municipal :

- Désigne en tant que présidente de la Commission d'appel d'offres Madame HOUETZ Marion et accepte que les membres titulaires et suppléants désignés le 8 juin 2020 conservent leur poste.

6) Attributions de compensation 2021 - approbation de la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2021 et du rapport de la CLECT du 16 mars 2021.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », dans sa séance du 30 mars 2021, a approuvé à la majorité les propositions du rapport de la CLECT du 16 mars 2021 et le montant des attributions de compensation 2021 révisées tenant compte de :

- La participation fibre ADN ;
- L'enveloppe voirie annuelle pour le programme 2021-2025 ;
- La participation voirie supplémentaire 2021.

Le Conseil municipal approuve :

- Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mars 2021 et le tableau des attributions de compensation 2021 annexé ;
- La délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021.

7) Vote des taux d'imposition pour 2021

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020.

Le Conseil municipal :

- Décide d'appliquer pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,53% (taux communal de 13,75 % et intégration du taux départemental de 18,78%) ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,01%.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8) Versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget La Bastide

Afin de gérer le Centre d'accueil de groupes de la Bastide, par délibération n° 2019/38 en date du 24 juin 2019, un budget annexe a été créé selon l'instruction M4. Ce budget est doté d'une autonomie financière.

Madame le Maire précise que le budget annexe « La Bastide » est dans l'attente du versement du remboursement de la TVA du 3^e et 4^e trimestre 2020, du versement de subventions, et qu'en raison de la crise sanitaire des désistements de location ont eu lieu.

Aussi il est proposé de verser une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe La Bastide à hauteur de 100 000€. Cela permet de ne pas recourir à une ligne de trésorerie auprès d'établissements bancaires. Cette avance sera remboursée par le budget annexe « La bastide » dès que les subventions et les remboursements de TVA seront encaissés.

9) Budget primitif 2021 du budget général

Le budget primitif 2021 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 1 321 008€

Recettes : 1 321 008€

En investissement :

Dépenses : 1 245 041€

Recettes : 1 245 041€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2020, sont repris au budget primitif :

Dépenses : 190 203€

Recettes : 16 030€

Ainsi que l'excédent d'investissement pour : 74 311,04€

10) Budget primitif 2021 du service de l'eau

Le budget primitif 2021 du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 309 000€

Recettes : 309 000€

En investissement :

Dépenses : 358 291,34€

Recettes : 358 291,34€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2020, sont repris au budget primitif en dépenses : 175 350€ et en recettes : 11 404€ ainsi que l'excédent d'investissement pour : 104 706,95€.

11) Budget primitif du service de l'assainissement

Le budget primitif 2021 du service de l'assainissement s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 120 069€

Recettes : 120 069€

En investissement :

Dépenses : 298 480,65 €

Recettes : 298 480,65€

Les restes à réaliser 2020 soit 45 000€ en dépenses ainsi que l'excédent d'investissement pour 160 144,81€ sont repris au budget primitif.

12) Budget primitif 2021 du budget de la cantine scolaire

Le budget primitif 2021 du budget de la cantine scolaire s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 104 810,09€

Recettes : 104 810,09€

Le déficit de fonctionnement 2020, pour 1 710,09€ est repris au budget primitif.

En investissement :

Dépenses : 9 522,75€

Recettes : 9 522,75€

L'excédent d'investissement pour 9 522,75 € est repris au budget primitif.

13) Budget primitif 2021 du budget La Bastide

Le budget primitif 2021 du budget La Bastide s'équilibre de la façon suivante :

En fonctionnement :

Dépenses : 86 056€

Recettes : 86 056€

L'excédent de fonctionnement 2020, pour 394,47€ est repris au budget primitif

En investissement

Dépenses : 629 568,90€

Recettes : 629 568,90€

L'excédent d'investissement pour 183 823,90€ ainsi que les reste à réaliser 2020 soit 518 637€ en dépenses et 304 220€ en recettes sont repris au budget primitif.

14) Aide financière pour une sortie scolaire de la classe de CMI-CM2

Le Conseil municipal :

- Décide d'allouer la somme de 45€ par enfant domicilié à Jaujac ainsi que pour les 3 enfants non domiciliés à Jaujac, pour un séjour à Montselgues ;
- Précise que la somme sera inscrite au budget primitif 2021 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2020

1) Indemnités de fonction des élus

Suite à l'élection des 1er et 4e adjoints, le Conseil municipal a fixé les taux suivants pour les indemnités des élus :

- Maire : 43,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal).

- 1er adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 2ème adjoint : 16,83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal).
- 3ème adjoint : 8,046 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal).
- 4ème adjoint : 16,83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal).

Conseillers municipaux avec délégation, l'enveloppe globale autorisée n'étant pas atteinte :

- 1er conseiller municipal délégué : 5,148 %
- 2ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 3ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 4ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 5ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 6ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 7ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 8ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 9ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
- 10ème conseiller municipal délégué : 2,25 %.

2) Convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades saison estivale 2021

Le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades durant la saison estivale 2021.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2020

1° Évolution de la participation des familles au fonctionnement de la garderie périscolaire

Madame le Maire expose que la mise en place du logiciel facturation/paiement en ligne pour la garderie périscolaire implique une tarification unique.

Le Conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1er septembre 2021 le tarif suivant :

- Tarification par jour et par enfant : 1,00 € (garderie matin et soir).

2) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les conditions d'utilisation et les tarifs pour occupation temporaire du domaine public :

- la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 ;
- le tarif de la redevance des emplacements à 6,54 € le m² pour la période du 1er mai au 30 septembre 2021 ;
- un tarif de 2€ le m² se rajoute à la redevance de base sur la période du 1er octobre 2021 au 30 avril 2022 pour la partie de terrasse protégée.

3) Décision modificative N°1 - Budget 15400

Madame le Maire indique au Conseil municipal que lors du vote du Budget primitif 2021, certaines opérations ont été indiquées pour information sur le budget primitif et que cela entraîne des problèmes techniques au niveau du logiciel comptabilité, il convient donc de procéder aux modifications suivantes en section d'investissement :

Article	Opération	Dépenses	Article	Opération	Recettes
21534	110	- 170 879.00	2315	110	- 64 791.00
2315	110	- 186 000.00	1328	137	- 35 135.74
238	110	- 13 942.00	2315		+ 64 791.00
238	117	- 2 503.00	1328		+ 35 135.74
21534	117	- 19 017.00			
21534	134	- 23 161.00			
2135	137	- 68 240.00			
2315	138	- 300 000.00			
2152	158	- 5 000.00			
2313	68	- 21 760.00			
2184		- 6 000.00			
2158		- 4 000.00			
2183		- 3 000.00			
2188		+ 18 000.00			
21534		+ 199 297.00			
2315		+ 486 000.00			
238		+ 30 205.00			
2135		+ 68 240.00			
2152		+ 5 000.00			
2313		+ 16 760.00			
	TOTAL	0		TOTAL	0

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications proposées par Madame le Maire.

4) Décision modificative N° 1 - Budget La bastide 15406

Madame le Maire indique au Conseil municipal que suite à une erreur d'arrondi sur les amortissements, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Recettes de fonctionnement :

- Article 777/042 : + 1 euros
- Article 706 : - 1 euros

Recettes d'investissement :

- Article 28138/040 : + 1 euros
- Article 1318 : - 1 euros

Le Conseil municipal approuve les modifications proposées par le Maire.

5) Aide du Département au titre de déneigement 2020-2021

Le Département propose une aide aux communes pour le déneigement de la voirie communale, portant sur les achats de fournitures et sur les travaux de déneigement réalisés par la collectivité.

Le déneigement étant assuré par les agents techniques de la collectivité, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Département sur l'ensemble des dépenses engagées par la Commune pour le déneigement de la campagne hivernale 2020/2021.

Le montant des dépenses réalisées pour l'achat de fournitures (sel, pouzzolane...) s'élève à 669,92€ TTC. Les frais de déneigement soient 2074,40€ TTC, sont basés sur l'utilisation du tracteur avec l'étrave, des camions équipés ou non de la saleuse.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide auprès du Département.

6) Modification du règlement intérieur et des tarifs du centre La Bastide

Madame le Maire donne lecture du projet du nouveau règlement intérieur du centre La Bastide, suite aux remarques formulées par les différents organismes de contrôle.

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

**CONSEIL
MUNICIPAL DU
21 JUIN 2020**

1) Avis de la Commune sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire

Vu la délibération en date du 15 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Vu le débat au sein du conseil communautaire en date du 25 juin 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 30 mars 2021 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme, et tirant le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'en application des articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté est notifié aux communes pour avis, notamment les principales dispositions relatives aux Orientations d'Aménagement et de Programmation, aux règlements graphique et écrit qui les concernent.

Considérant que les communes sont invitées à se prononcer et à émettre d'éventuelles demandes de modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

Décide d'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté. Demande de prendre en compte les remarques suivantes :

- Si le Conseil municipal de Jaujac tient à souligner la qualité de la concertation menée tout au long de la démarche d'élaboration du PLUI, en particulier le dialogue organisé entre les élus et les nombreux échanges impliquant les services de la communauté de communes ;

- Si le Conseil municipal de Jaujac tient à souligner le rôle de l'élaboration du PLUI dans la fédération des énergies et la convergence des projets existants et à venir pour favoriser le développement soutenable du territoire et la construction d'un projet de territoire ;

- Si le Conseil municipal de Jaujac tient à souligner les moyens mobilisés par la communauté de communes pour aboutir à ce résultat : études paysagères, études environnementales, diagnostics agricoles et sylvicoles... ;

- Si le Conseil municipal de Jaujac tient à souligner les orientations prises concernant la préservation des espaces naturels et agricoles, et l'intérêt en termes écologiques, économiques et paysagers ;

TOUTEFOIS, cette vision a ensuite été déclinée à l'échelle des communes et n'a pas permis une parfaite convergence entre les projets communaux et les orientations imposées par l'Etat :

- Le Conseil municipal regrette que les dotations en matière de production de logements ne permettent pas à la Commune de Jaujac de se développer de manière satisfaisante au vu de la demande actuelle et des besoins pour continuer à accueillir des habitants et conforter l'offre locale existante, notamment les écoles et autres services publics. Pourtant la population communale est en augmentation constante, l'exode urbain annoncé et le phénomène généralisé de desserrement des ménages, nécessitent de produire davantage de logements.

- Le Conseil municipal estime que présenter une offre de logements abordables, avec si peu de potentiel, semble irréalisable. Alors que le Conseil travaille ardemment à favoriser l'accueil de jeunes familles pour redynamiser l'ensemble du territoire communautaire. Il craint de voir dans une certaine mesure, la commune transformée en parc de résidences secondaires pour retraités aisés.

- Le Conseil municipal déplore les exigences étatiques en matière d'aménagement, laissant cours à une densification excessive du territoire. Des OAP à 20 logements/hectare, vont irrémédiablement dégrader le cadre et la qualité de vie des habitants (ex : OAP « Centre-bourg », « Le Vert »). Si le Conseil municipal est conscient que le PLUI doit répondre à plusieurs enjeux concomitants, (maîtrise de l'étalement urbain et préservation des terres naturelles et agricoles), il demande que tout projet d'aménagement soit contextualisé dans le cadre d'un urbanisme concerté. En effet, une même densité trouve des traductions très différentes, selon l'organisation du projet autour de la forme urbaine et de l'espace public. Le Conseil municipal de Jaujac craint une densification à outrance, susceptible de mettre en danger son attractivité non seulement pour le tourisme (un des piliers de l'économie locale, Jaujac étant labellisé Village de caractère), mais aussi pour les résidents qui sont attachés à leur qualité de vie.

- Le Conseil municipal aurait apprécié une étude approfondie dans le cadre de l'élaboration du PLUI, sur la question du développement économique. Cette dernière aurait pu permettre notamment :

- De mieux définir le contexte local : étude sur l'évolution/localisation des emplois sur le territoire ; lien logement-emploi ; étude des migrations domicile-travail en termes de mobilités ; diagnostic de l'armature économique actuelle du territoire (principaux sites d'activités économiques, hiérarchisation de ces sites, vocations spécifiques...);
- De répertorier de manière prospective les besoins en termes de développement économique et d'espace (foncier et immobilier économique) des entreprises présentes sur le territoire ;
- De préparer la réalisation d'opérations d'aménagement sur le territoire communautaire : reconversion de friches industrielles et/ou commerciales...

- Le Conseil municipal aurait apprécié une étude approfondie dans le cadre de l'élaboration du PLUI, sur la question des mobilités. Cette dernière aurait pu permettre notamment :

- A toutes les communes de mieux s'emparer du sujet des déplacements dans leur projet de territoire (organisation spatiale, maillage de cheminements doux connectés les uns aux autres, stationnement, transports en commun, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, gestion du pic touristique, logistique des livraisons commerciales...) et d'estimer le potentiel de transfert modal ou d'intermodalité ;
- De recenser les pratiques (itinéraires, horaires, motifs de déplacement) et de confronter les ressentis et freins (insécurité, conflits d'usages, relief...) à la réalité du terrain ;
- De recenser les itinéraires doux praticables ou à aménager en fonction des besoins (dans les villages, dans les connexions entre les villages, dans les connexions entre les points d'intérêt du territoire, dans les connexions entre les villages de caractère...);
- D'estimer l'offre existante ou potentielle en termes de mobilités douces ou d'autopartage ;
- De lier la réflexion sur les mobilités à d'autres domaines : économiques (vulnérabilité des ménages du fait du budget déplacements), environnementaux (climatique, énergétique, pollution et bruit, qualité de vie), sociaux (accès à l'emploi, aux services et aux équipements pour tous, offre de santé...).
- Enfin, le Conseil municipal de Jaujac constate des évolutions significatives du bâti, à proximité de son territoire. Cela suite à l'octroi de permis de construire en grand nombre lors des derniers mois écoulés. La Municipalité précédente a su, fort heureusement, s'abstenir de cette pratique, qui engendre la dépréciation de nos paysages.

2) Demande de subvention au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dans le cadre du dispositif « Coup de pouce Pierres sèches », pour le projet d'aménagement des calades et du belvédère du Chastelas

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une aide du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en faveur de la réhabilitation d'un ensemble paysager de terrasses en pierres sèches.

Afin de proposer un espace public de qualité, à la mesure du patrimoine vernaculaire propre au Chastelas, la Municipalité souhaite rénover le belvédère du Donjon et son chemin d'accès en calade.

La tranche 1 des travaux, pour laquelle une subvention est sollicitée, consistera à :

- Aménager l'espace public autour du Donjon en pierres sèches, sur une surface de 155m² : belvédère d'observation et d'interprétation du paysage volcanique de Jaujac, espaces verts...
- Reprendre la calade qui monte au Donjon sur un linéaire de 55m pour une largeur moyenne approximative de 2m, soit 110m².

Le tout selon les techniques traditionnelles de construction en pierres sèches.

Le coût du projet est estimé à 55 725€ HT:

Dépenses	Montant	%	Recettes	Montant	%
CALADE D'ACCES AU BELVEDERE DU DONJON	21 900€	39,3%	Demande de subvention PNR	20 000€	35,89%
MURS EN PIERRE SECHE	10 000€	17,94%	Aide obtenue Village de caractère – Département	20 000€	35,89%
CALADE DU BELVEDERE	20 520€	36,82%	Autofinancement commune	15 725€	28,22%
ECUSSON DE CALADE	3 305€	5,94%			
Total	55 725€	100%	Total	55 725€	100%

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement du belvédère du Chastelas et de ses calades d'accès ;
- Sollicite une aide « Coup de Pouce Pierres sèches » du montant le plus élevé possible.

3) Demande de subvention au PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre du dispositif Coup de pouce Pierres sèches, pour le projet d'aménagement des calades de la Turbine et de l'accès au Pont romain

Par cette demande de subvention, il est proposé de ré-aménager une partie de l'accès au site de la baignade de la Turbine et au Pont dit romain, qui attire de nombreux touristes.

Il s'agit en effet d'un lieu particulièrement intéressant :

- Magnifique point de baignade ;
- Présence de coulées basaltiques considérées comme les plus belles d'Europe ;
- Présence de l'emblématique "Pont romain" qui relie le site de la baignade à des sentiers de randonnée.

Le projet consistera à mener une réfection des calades de la Turbine, de l'accès direct à la plage jusqu'à la rampe d'accès au pont romain, selon les techniques traditionnelles de construction en pierres sèches.

Le coût du projet est estimé à 50 000€ HT, détaillé ci-dessous :

ORIGINE DES DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT HT
Pierres sèches - Aménagement de l'accès au pont romain	10 560€ HT	45 135€ HT
Pierres sèches - Reprise des calades en galets	18 300€ HT	
Pierres sèches - Mur en pierre sèche	1 470€ HT	
Pierres sèches - Création d'un cheminement en calade	14 805€ HT	
Marches de bois - Travaux en régie de création de marches de bois de paysage pour rendre un accès plus accessible	4 865€ HT	
TOTAL	50 000€ HT	100%

ORIGINE DES RECETTES PREVISIONNELLES / DEMANDES DE SUBVENTIONS	MONTANT HT	TAUX
Demande de subvention Village de caractère - Département	20 000€ HT	Soit 40% du montant des travaux
Demande de financement Coup de pouce Pierres sèches - PNR des Monts d'Ardèche	20 000€ HT	Soit 44,11% sur un montant éligible de 45 135€ (ou 40% du total des travaux)
Autofinancement commune	10 000€ HT	20% du montant total des travaux
TOTAL	50 000€ HT	100%

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement des calades et des accès à la Turbine ;
- Sollicite une aide « Coup de Pouce Pierres sèches » du montant le plus élevé possible.

4) Demande de subvention au Département dans le cadre du dispositif Villages de caractère, pour le projet d'aménagement des calades de la Turbine et de l'accès au Pont romain

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une aide du Département de l'Ardèche bénéficiant aux communes labellisées Villages de caractère.

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'investissement inscrites dans la liste des préconisations établies par la commission « villages de caractère » animée par l'ADT.

Par cette demande de subvention, il est proposé de ré-aménager une partie de l'accès au site de la baignade de la Turbine et au Pont dit romain.

Le coût du projet est estimé à 50 000€ HT.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement des calades et des accès à la Turbine ;
- Sollicite une aide du Département de 20 000€ HT, au titre du dispositif d'aide aux Villages de caractère.

5) Subvention à l'association Musique & Handicap pour l'organisation d'une manifestation à Jaujac

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Association « Musique et Handicap » organise à Jaujac le tournage d'un clip musical et d'un concert, sur le site du PNR des Monts d'Ardèche.

« Musique et Handicap » est un projet musical inter-établissements, mettant en avant des personnes en situation de handicap, au sein de structures médico-sociales (foyers de vie de l'association Béthanie, du SAJ de Lalevade d'Ardèche et du GEM d'Aubenas).

Tout au long de l'année les personnes travaillent ensemble autour de l'écriture de chansons et chorégraphies, accompagnés par Baptiste Dupré (auteur, compositeur, interprète), Samuel Taussat (musicien) et par la danseuse chorégraphe Anlor Gueudret.

L'Association « Musique et Handicap » sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros ;
- Cette somme sera inscrite au budget 2021 à l'article 6574.

Les points 2-3-4-5 ont été votés à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

1) Tarif entrée concert

Le Conseil municipal fixe le tarif d'entrée au concert du 26 septembre 2021 à l'église à 10€ par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

2) Règlement garderie

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement de la garderie périscolaire qui prend en compte le nouveau tarif ainsi que les modes de paiement de septembre à décembre 2021 et à compter de janvier 2022.

3) Règlement cantine

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement de cantine qui prend en compte les modalités de réservation de septembre à décembre 2021 et celles à compter de janvier 2022.

4) Règlement intérieur La Bastide

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur modifié pour le centre La Bastide.

5) Convention relative aux modalités de cession de mobiliers vélos

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Département de l'Ardèche a décidé de mettre à disposition gratuitement, sous forme de subvention en nature, du mobilier vélo à destination des collectivités.

La commune s'est vue attribuer trois racks et 1 abri-vélos pour un montant global de 5 340,80€. Afin que le département procède au retrait du mobilier de son patrimoine et que la commune l'intègre au sien. Il convient de signer que le département et la commune signent une convention relative aux modalités de cession.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

6) Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique pour le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le Centre de Gestion 07 propose une prestation pour le calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE). Cette prestation est mutualisée avec le Centre de Gestion de l'Allier.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la présente convention pour la période du 15 septembre 2021 au 31 décembre 2022.

7) Convention relative aux modalités d'échange de voiries entre la Commune de Jaujac et le Département de l'Ardèche

La Commune souhaitant aménager un cheminement piéton sur la section de la RD5, entre le chemin de la Chareyrasse et la place St Bonnet.

Afin que le Département conserve le maillage routier départemental, il est possible de procéder à un échange de voiries, comme suit :

- Actuel tronçon de la RD 5 en agglomération de Jaujac, entre son intersection avec la RD 19 et sa rencontre avec le chemin de la Chareyrasse, soit 500 mètres de voirie, à échanger avec la voie communale dénommée « chemin de la Chareyrasse » reliant la RD 5 à la RD 19, d'une longueur de 200 mètres.

Afin de définir les modalités d'échange de voiries entre la Commune de Jaujac et le Département de l'Ardèche, il convient d'établir une convention. Une participation financière du Département de 46 000€ en faveur de la Commune est proposée.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention établi par le Département.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

8) Décision Modificative N°1 - Budget cantine scolaire

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	
Article 2184	+ 8 715.00 €
Recettes d'investissement	
Article 1311	+ 8 715.00 €

9) Décision modificative N° 1 - Budget de l'eau

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement	
Article 70611	+ 4 922.00 €uros
Dépenses de fonctionnement	
Article 618	+ 4 922.00 €uros

10) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

L'école sollicite une aide pour des sorties « patrimoine ardéchois » au Château de Vogüe pour les classes de PS/GS et CE soit 43 enfants.

Le Conseil municipal :

- Décide d'allouer la somme de 7€ par enfant pour les sorties « patrimoine ardéchois » ;
- Précise que la somme sera inscrite au budget primitif 2022 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

1) Dépôt d'une demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre de la mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé en 2021 un appel à projets national « Atlas de Biodiversité Communale ».

La Commune de Jaujac souhaite déposer une candidature à cet appel à projets. Les objectifs de la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sont notamment :

- D'améliorer la connaissance générale sur la faune et la flore en mettant en particulier l'accent sur les oiseaux, les papillons, les chiroptères et la flore menacée ;
- D'identifier et cartographier les zones à enjeux qui possèdent des espèces et des milieux naturels remarquables ;
- De former et mobiliser l'ensemble des habitants (enfants, habitants, élus, employés municipaux, acteurs socio-économiques) sur les questions de biodiversité et de protection des milieux naturels.

Pour ce projet la Commune a choisi de proposer la réalisation d'inventaires sur la faune, des animations scolaires et grand public, l'organisation de sorties, de conférences et de camps de prospections réunissant le plus grand nombre de volontaires.

Pour animer ce programme un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants volontaires et de naturalistes locaux sera mis en place, organisera les différentes actions et veillera à la réussite du projet.

L'acquisition des connaissances permettra une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité dans la politique communale, une pérennisation de la dynamique d'action développée pendant les 2 années du projet et une prise de conscience par l'ensemble des habitants de la nécessité de préserver la nature, bien commun majeur de notre village.

En se basant sur les résultats obtenus et les cartographies réalisées, il est envisagé la réalisation d'un guide naturaliste sur la faune et flore de Jaujac à destination des habitants, scolaires et touristes.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Le coût du projet s'élève à 35 008€ TTC ;
- La demande de subvention à l'OFB s'élève à 21 000€, soit 60% des dépenses éligibles ;

- L'autofinancement de la Commune et des différents prestataires correspond à un montant de 14 008€, soit 40%.
 - Dans le détail, la Commune participerait pour 3 470€ en fonds propres et 5 100€ en contribution volontaire (ressources humaines, communication, mise à disposition de salles...).

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 21 000€, soit 60% des dépenses éligibles, auprès de l'Office Français de la Biodiversité ;
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les actions et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2) Mise à disposition d'un terrain communal au profit de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour la réalisation d'une micro-crèche

Considérant la compétence petite enfance assurée par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans,

Considérant les discussions en cours visant à ratifier une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche qui devra renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire,

Considérant la volonté de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans d'adapter son action et de mailler ses équipements, en fonction des besoins du territoire,

Considérant la volonté partagée par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans et la Commune de Jaujac de réaliser une micro-crèche en centre-bourg de Jaujac,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Jaujac de développer un établissement d'accueil collectif pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 6 ans,

Considérant que la participation de la commune de Jaujac à ce projet, se concrétise par la cession ou la mise à disposition du foncier,

Le Conseil municipal :

- Décide de céder ou de mettre à disposition à l'euro symbolique, à la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, un terrain d'au moins 500 m² qui sera destiné à accueillir la construction d'une micro-crèche. Cela, sous la condition expresse et déterminante de la construction par la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans d'une micro-crèche ;
- Autorise Madame le Maire à signer la Communauté de mise à disposition ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

3) Aide financière / Déplacements sportifs

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Mme ROGIER Audrey informant le Conseil que sa fille Léna LOMBARD doit participer aux championnats de France Jeunes de badminton à Mulhouse du 11 au 14 novembre 2021.

Le Conseil municipal, souhaitant apporter son soutien à Léna :

- Décide d'attribuer une aide financière de 200€ à la famille de Léna.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PLUI (affiché en Mairie) :



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE BURZET, LALEVADE-D'ARDECHE, PONT-DE-LABEAUME ET ST-CIRGUES-DE-PRADES

Par arrêté n°2021-03 du 19 octobre 2021, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le projet de PLUI Ardèche des Sources et Volcans et l'abrogation des cartes communales de Burzet, Lalevade-d'Ardèche, Pont-de-Labeaume et St-Cirgues-de-Prades.

Siège de l'enquête publique : Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue Pouget, Château de Blou, 07330 Thueys. Toute information peut être demandée à la Communauté de Communes, autorité responsable du projet. (Tel : 04-75-89-01-48).

Le PLUI constitue un document de planification qui établit un projet global d'urbanisme et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Il remplace les documents d'urbanisme applicables sur le territoire intercommunal (6 PLU et 4 cartes communales). Les cartes communales ne relevant pas du même régime juridique que les PLU, il doit être procédé à leur abrogation en parallèle de l'élaboration du PLUI. Le projet PLUI a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête.

Le Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée de Isabelle CARLU en qualité de Présidente de la commission, David BOISSIER et Jean-François MARTIN en qualité de membres titulaires, et Eric MOUTIE en qualité de membre suppléant.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 15 novembre 2021 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2021 à 20h00**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- En version numérique sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/plui-cdcaav>

- En version numérique sur un poste informatique tenu à disposition du public au siège de l'enquête

- En version papier, au siège de l'enquête publique et dans les mairies des 16 communes aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Les lieux, jours et heures où la commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public sont détaillés ci-après :

DATES	LIEUX	HORAIRE
Lundi 15 novembre	Thueys Mairie - 8 place du Champ de Mars - 07330 Thueys	9h-12h
	Jaujac Mairie - 11 place du Champ de Mars - 07330 Jaujac	9h30-11h30
	Meyras Mairie - 1 place du Champ de Mars - 07330 Meyras	9h30-11h30
	Prades Mairie - 1 Place de la Mairie - 07360 Prades	13h30-15h30
Mardi 16 novembre	Montpezat-sous-Bazon Mairie - 0 Place de la République - 07360 Montpezat-sous-Bazon	9h30-11h30
	Meyras Mairie - 01 Place de l'Eglise - 07330 Meyras	9h-12h
Mercredi 17 novembre	Pont-de-Labeaume Mairie - 27 rue de la Mare - 07360 Pont-de-Labeaume	9h30-11h30
	Lalevade-d'Ardèche Mairie - 10 Avenue Carras - 07360 Lalevade-d'Ardèche	14h-17h
Mercredi 18 novembre	Burzet Mairie - 22 Grande Rue - 07450 Burzet	9h30-11h30
	Palras Mairie - 401 Route du Village - 07330 Palras	9h30-11h30
Vendredi 19 novembre	La Souche Mairie - 1 Place du Champ de Mars - 07330 La Souche	13h30-15h30
	Bornas Mairie - 1 place de l'église - 07330 Bornas	9h-12h
Lundi 22 novembre	Pénières Mairie - 132 rue de la Mare - 07450 Pénières	14h-15h
	St-Cirgues-de-Prades Mairie - 40 rue de la Mare - 07360 St-Cirgues-de-Prades	15h-17h
Vendredi 26 novembre	Prades Mairie - 1 Place de la Mare - 07360 Prades	9h30-11h30
	Thueys Siège de la CdC - 12 rue Pouget, Château de Blou - 07330 Thueys	9h-12h
Mardi 29 novembre	St-Pierre-de-Colemar Mairie - 01 Le Bourg - 07450 St-Pierre-de-Colemar	9h-11h
	Jaujac Mairie - 11 place du Champ de Mars - 07330 Jaujac	9h30-11h30
	Chazes Mairie - 0 Place du Village - La Ville - 07360 Chazes	13h30-15h30
Mercredi 1er décembre	Thueys Mairie - 8 place du Champ de Mars - 07330 Thueys	14h-17h
	Montpezat-sous-Bazon Mairie - 0 Place de la République - 07360 Montpezat-sous-Bazon	9h30-11h30
Jeudi 2 décembre	Meyras Mairie - 1 place du Champ de Mars - 07330 Meyras	14h-15h
	Burzet Mairie - 22 Grande Rue - 07450 Burzet	9h30-11h30
Mercredi 15 décembre	Montpezat-sous-Bazon Mairie - 0 Place de la République - 07360 Montpezat-sous-Bazon	9h30-11h30
	Palras Mairie - 401 Route du Village - 07330 Palras	9h30-11h30
	Pont-de-Labeaume Mairie - 27 rue de la Mare - 07360 Pont-de-Labeaume	9h30-11h30
Vendredi 17 décembre	Meyras Mairie - 1 place du Champ de Mars - 07330 Meyras	14h-15h
	Thueys Mairie - 11 place du Champ de Mars - 07330 Thueys	9h-12h
	Jaujac Mairie - 11 place du Champ de Mars - 07330 Jaujac	9h30-11h30
	Lalevade-d'Ardèche Mairie - 10 Avenue Carras - 07360 Lalevade-d'Ardèche	9h30-11h30
	Prades Mairie - 1 Place de la Mare - 07360 Prades	13h30-15h30

Une permanence dématérialisée (visio-conférence) est également organisée par la commission d'enquête le samedi 27 novembre de 9 h à 12 h. Une inscription préalable sur <https://www.registredemat.fr/plui-cdcaav> est obligatoire.

Une permanence téléphonique est également organisée par la commission d'enquête le samedi 27 novembre de 9 h à 12 h, c'est au public d'appeler la commission d'enquête au 04.75.89.01.48.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/plui-cdcaav>

- Sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les mairies des 16 communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- Par voie postale : Présidente de la commission d'enquête - Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue Pouget, Château de Blou, 07330 Thueys

- Par courrier électronique : plui-cdcaav@registredemat.fr

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables au siège de la Communauté de Communes, dans les mairies des 16 communes, en Préfecture de l'Ardèche et sur le site internet de la Communauté de Communes, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'ordre d'ouverture d'enquête publique est consultable dans sa version intégrée au siège de la Communauté de Communes.

Compte tenu de la situation sanitaire dans laquelle l'enquête est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les 16 communes membres et respecter notamment les consignes suivantes : port du masque obligatoire, désinfection des mains en entrant dans la salle et avant consultation du dossier, respect des règles de distanciation physique.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : enquête publique du 15 novembre au 17 décembre 2021

LE PLUI : C'EST QUOI ?



Le PLUi sera le document cadre établissant les orientations pour le développement et l'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans sur la base du projet politique :

- Il fixera les règles d'urbanisme permettant de mettre en œuvre le projet de territoire, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (POS, PLU, carte communale...).
- Il répondra aux objectifs de développement du territoire tout en préservant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie.

LES ÉTAPES DÉJÀ RÉALISÉES



- Fin 2015, les élus de la communauté de communes se dotaient de la compétence urbanisme puis prescrivait le PLUi fixant les objectifs suivants :
 - Maintenir et accueillir des habitants dans un environnement de qualité ;
 - Favoriser un développement économique basé sur les qualités spécifiques du territoire ;
 - Préserver et valoriser les ressources locales (naturelles, agricoles, bâties, paysagères) en tant que socles du développement de la communauté de communes et éléments majeurs d'attractivité.
- Par délibération en date du 30 mars 2021, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi et tiré le bilan de la concertation. Les communes ont disposé d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis sur le projet PLUi arrêté (voir l'avis de la Commune de Jaujac dans les comptes-rendus des conseils municipaux). Sur les 16 communes, 7 ont émis un avis favorable et 9 ont émis un avis favorable avec des observations ou réserves.
- En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le PLUi a été arrêté une seconde fois lors du conseil communautaire du 20 juillet 2021 à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, confirmant le projet initial.
- Le PLUi a été soumis à l'avis des personnes publiques associées et consultées, de l'autorité environnementale et de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (délais de 3 mois).

LES ÉTAPES À VENIR, AVEC NOTAMMENT L'ENQUÊTE PUBLIQUE



- **L'enquête publique relative au PLUi aura lieu du 15 novembre au 17 décembre 2021**
 - Dans le détail :
 - Il y aura au moins une permanence des commissaires enquêteurs par commune.
 - Un dossier sera déposé dans chaque mairie, à disposition du public pendant les horaires d'ouverture, avec un registre permettant au public de faire des remarques ou poser des questions aux commissaires enquêteurs en dehors de leurs permanences.
 - Un registre informatique sera aussi ouvert pour le public, sur un site internet dédié.
 - Pendant la durée de l'enquête, le public pourra : transmettre ses observations et propositions, consulter l'ensemble des observations et propositions déposées par le public, consulter le dossier et rencontrer un membre de la commission d'enquête à l'occasion d'une permanence.
- A l'issue de l'enquête, la Commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. La Commission consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. La commission d'enquête rendra son procès-verbal de synthèse sous 8 jours et son rapport sous 30 jours.
- Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, et du rapport de la Commission d'enquête, sera proposé à l'approbation par délibération du Conseil Communautaire.

LA LISTE DES DOCUMENTS COMPOSANT LE PROJET PLUI



- Rapport de présentation : il constitue le volet explicatif du PLUi. Il est composé de trois tomes : le diagnostic du territoire, la présentation et la justification du projet, et l'analyse environnementale.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : il présente le projet politique de développement du territoire. Il est le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier de PLUi.
- Le Règlement : il se compose de deux parties : le règlement écrit qui fixe les règles applicables à toutes les zones et les documents graphiques sous forme de plans. Il s'applique de façon stricte à toute demande de construction ou d'aménagement et détermine les droits à construire.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles peuvent être sectorielles lorsqu'elles définissent les principes d'organisation et d'aménagement de certains secteurs du territoire ou thématiques sur des principes généraux, communs à l'ensemble du territoire, tels que la mobilité, l'environnement...
- Les Annexes : elles complètent le document d'urbanisme et recensent notamment l'ensemble des servitudes d'utilité publique, les plans des réseaux d'eau potable, les zones desservies par l'assainissement collectif...

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC
04 75 93 22 28
Secrétariat ouvert au public :
Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr
Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC
04 75 93 29 98
Horaires :
Mardi de 9h à 11h30
Samedi de 9h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS
04 75 89 01 48

Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26
Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80
Police : 04 75 89 22 22
Pompiers : 18
Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60
Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecins généralistes :

- Dr DELENNE : 04 75 93 21 90

- Dr GARRY et Dr NITTING : 04 28 40 01 50

Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46

Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02

Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74

Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et ostéopathie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44

EHPAD : 04 75 89 82 60



ETAT CIVIL DE MAI À MI-OCTOBRE

Naissances

- Esteban SORIA de Thomas SORIA et Émilie FERIAUD, le 11 septembre 2021
- Tylio FEBVRE de Mathieu FEBVRE et Pauline JUSTET, le 21 septembre 2021

Décès

- VEYRENC Alberte, veuve ETIENNE, le 1er mai 2021
- AJASSE Daniel, le 2 mai 2021
- SEUZARET Paulette, veuve CHAZE, le 26 mai 2021
- GUINAMAND Fernande, veuve JEAN, le 11 juin 2021
- BREYSSE Roger, le 30 juin 2021
- ARTUS Robert, le 15 juillet 2021
- BRUN Calixte, le 27 août 2021
- LANCHA Sylvie, veuve GRECO, le 21 septembre 2021
- PAYET Lucéa, veuve TREBEL, le 6 octobre 2021

Mariages

- Mme BAUSSART Elodie et Mr MACRET Benjamin, le 8 juin 2021
- Mme THIEBAUD Catherine et Mr BLAIS Jean-Paul, le 9 juillet 2021
- Mme BASSET Isabelle et Mr DEBERGUE Pierre, le 31 juillet 2021
- Mme LE BOUDEC Claire et Mr BONJEAN Nicolas, le 2 août 2021
- Mme REYNET Marie et Mr VIDIL Hugo, le 11 septembre 2021
- Mme PRATS Béatrice et Mr MANEN Mickaël, le 2 octobre 2021



ÉVÈNEMENTS



Invitation à la population

Cérémonie des vœux de la Municipalité de Jaujac*
&
Inauguration du centre d'hébergement de La Bastide*

Le 15 janvier 2022

10h00 : Visites guidées de La Bastide par groupes (sur réservation au 04 75 93 22 28)

11h00 : Inauguration officielle de La Bastide

11h30 : Cérémonie des vœux du Conseil municipal

12h00 : Pot de l'amitié

**Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions préfectorales*

mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Novembre 2021

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr